

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700

Second semestre 2010

N° 50



Réunion de village à la Cluzaudière le 3 juillet 2010

Photo Martine SERVOUZE

SOMMAIRE

- P. 2 LE MOT DE MADAME LE MAIRE**
- P. 3 AU CONSEIL MUNICIPAL**
- p. 17 ANNEXES : le lotissement du Bourg**
- P. 19 INFORMATIONS**
- P. 26 ÉTAT-CIVIL**
- P. 27 « AU FIL DES JOURS » M. MILLET**
- P. 33 FLEURISSEMENT**
- P. 38 C.C.A.S.**
- P. 40 VIE ASSOCIATIVE**
- P.42 DEVINETTE**
- P. 44 50 NUMEROS DU BULLETIN (1ère partie) P. GORMALLY
... ET REPOSE A LA DEVINETTE**
- P. 49 PIERRE D'ANCHE P.GORMALLY**
- P. 52 L'HISTOIRE DE DEUX REFUGIEES P.GORMALLY**
- P. 55 L'ECOLE D'AUTREFOIS ... C.FAYOUX**



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Anché, le 17 décembre 2010

Chers habitantes et habitants d'Anché,

C'est avec grand plaisir que nous vous proposons de découvrir et de déguster ce numéro 50 de notre Bulletin Municipal !

En 55 pages vous retrouverez les couvertures qui ont jalonné ses presque 30 ans d'existence.

Je remercie la commission, et tout particulièrement son responsable, du minutieux travail de recherche et d'archive effectué. La restitution qui commémore cette 50^{ème} édition vous sera proposée en plusieurs parties :

- les différentes couvertures pour ce n° 50 ;
- une analyse récapitulative pour le ou les numéros suivants.

Vous y retrouverez, j'en suis sûre, beaucoup de souvenirs qui ont jalonné ces trois dernières décennies.

Une conférence sur l'écrivain Pierre d'Anché, qui vécut sur notre territoire au 16^{ème} siècle, sera donnée à l'Université Inter Ages à Poitiers le 15 février prochain. Une information complémentaire vous sera apportée en temps voulu.

Voici que se termine une année 2010 riche en événements de toutes sortes ! J'espère que pour vous elle a été propice et bénéfique. 2011 se profile, je souhaite qu'elle soit heureuse et douce pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Pour pouvoir vous présenter mes vœux et ceux de votre équipe municipale, de vive voix, je vous donne rendez-vous le Dimanche 9 janvier de l'année nouvelle à 12 h à la salle des fêtes.

Nous nous retrouverons pour échanger autour du verre de l'Amitié.

En avant-première, je vous annonce déjà que des travaux de consolidation du pont d'Anché auront lieu à partir de juin 2011 et ce pour une période de quatre mois. Aucune déviation ne sera organisée pour les véhicules légers, chacun pourra continuer à emprunter le pont pendant les travaux ; une circulation alternée avec feux tricolores sera mise en place.

Une réunion publique sera organisée au Printemps (à laquelle vous serez tous conviés) où toutes les informations concernant ces travaux vous seront données.

L'hiver a frappé tôt et fort, ces dernières semaines. Heureusement, grâce à la vigilance et à la réactivité de nos employés communaux (qu'ils soient remerciés en ces lignes), les routes de notre commune sont restées praticables !

Sans doute de nouveaux frimas sont-ils à craindre dans les semaines à venir, mais chacun saura y faire face du mieux possible.

Je vais terminer en vous souhaitant bonne lecture de ce numéro 50 et une très heureuse période de fêtes.

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Période du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre 2010)

Nous vous rappelons que les registres des délibérations peuvent être consultés par tous en mairie et que les réunions sont publiques.

Le compte-rendu détaillé de la dernière réunion de l'année 2010, celle du 13 décembre, paraîtra dans le bulletin du 1^{er} semestre 2011, après son approbation par le conseil municipal lors de sa réunion de janvier, mais un compte-rendu sommaire aura déjà été affiché à la mairie et publié dans la presse.

REUNION DU 12 JUILLET 2010

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire donne la parole aux rapporteurs des commissions communales afin qu'ils fassent part de leurs travaux.

Bulletin municipal et Communication

Le Maire annonce que le site Internet sera présenté au public par Eric Vuarnesson le vendredi 3 septembre à 20 h 30 à la salle des fêtes et ajoute que le bulletin municipal est en cours d'impression ; les Conseillers disent qu'ils se chargeront de le distribuer.

Cadre de Vie

Réunion du 5 juillet 2010

M. Bertrand Thibault rend compte de la réunion du 5 juillet dernier où ont été étudiés les sujets suivants : paysager le lotissement du Bourg (les arbres prévus au marché étant remplacés par des arbustes) après consultation du maître d'œuvre et du paysagiste en septembre, à laquelle participera la commission cadre de vie; choix de bancs pour les terrains de boules : un modèle est présenté au conseil qui accepte un devis de 580 € TTC et décide que l'achat sera porté en investissement à l'article correspondant ; entretien du Clain : encombré d'algues, le Clain, notamment à la Planche et au niveau du Pré du Pont, devra être nettoyé et le technicien de rivière du Syndicat du Clain Sud sera contacté pour diagnostiquer la technique à employer ; une équipe de bénévoles (8 à ce jour) accepte de participer ponctuellement au fleurissement, notamment pour l'arrosage, le désherbage et la fourniture de plantes ; un abri étant demandé pour la gare SNCF par les voyageurs empruntant le TER dans le sens Poitiers-Angoulême, le Conseil Régional qui a la compétence en ce domaine sera sollicité ; la sortie de la voie « de Moisseau à la Croix » sur la D 2 pour les véhicules venant du Couyou manque de visibilité, aussi il est proposé de goudronner le chemin qui prolonge celui « du Couyou à Moisseau », joignant la Croix à la D 2, et d'interdire la sortie par la voie « de Moisseau à la Croix », proposition acceptée par le Conseil qui demande des devis.

Visite du jury Villages fleuris le 6 juillet

Mme Mousserion rapporte la visite du jury dans le cadre du concours des villages fleuris, effectuée le 6 juillet dernier et dit que l'accent doit être mis sur la formation des employés, les animations et l'implication des bénévoles ; des suggestions ont été faites par les membres du jury quant à la plantation d'arbres supplémentaires et l'accent a été mis sur l'intérêt d'Anché pour la biodiversité, illustré particulièrement par le partenariat avec Vienne Nature.

Assainissement

M. Claude Mallet fait savoir qu'une pompe de la station a été réparée et des cuves vidées ; une cuve de dégrillage est à prévoir ainsi que l'installation de deux bassins de décantation plantés de roseaux.

Voirie

M. Cédric ROLLAND dit que le SIAEP demande à connaître le programme des travaux 2011, dans le but d'une remise en état des réseaux en parallèle avec celle de la voirie ; le conseil confie l'étude de cette question à M ROLLAND qui rencontrera prochainement un représentant du SIMER et répondra

verbalement à Monsieur le Président du SIAEP. Puis il est décidé que la commune de Ceaux sera contactée pour des réparations à faire sur une partie mitoyenne de la voie communale de Moissais à Moisseau qui se dégrade. Enfin l'organisation de l'entretien des chemins dans les villages par les agents techniques est évoquée ; les conseillers demandent à ce que l'agent technique en CAD consacre une partie de son temps à l'entretien des hameaux, ce qui est accepté par le maire.

2. LOTISSEMENT

Le détail des travaux restant à effectuer au lotissement est donné par M. ROLLAND qui reçoit la parole.

Devis supplémentaire pour contrôle de l'éclairage et plus value pour peinture des candélabres

Madame le Maire informe le conseil que le contrôle de l'éclairage public par un organisme agréé est exigé par SOREGIE depuis 2009 et présente un devis de la Société ANCELIN pour un total de 923.31 € TTC. Après en voir débattu, les conseillers acceptent la partie du devis qui concerne le contrôle de l'éclairage, obligatoire, d'un montant de 280 € HT €, mais, en l'attente d'explications supplémentaires, refusent la plus-value de 492 € HT qui concerne la peinture des candélabres.

3. COMPTE RENDU DE REUNION A LA CLUZAUDIÈRE

Mme Mousserion donne la parole à M. Bertrand Thibault pour rendre compte des réunions de village de la Cluzaudière. M. Thibault rapporte qu'au cours de ces deux réunions successives, très conviviales, plusieurs éléments ont été signalés par les personnes présentes: en ce qui concerne le ravinement des chemins par les eaux de pluie, le conseil décide qu'un apport de matériaux calcaires sera fait pour faciliter l'évacuation vers les fossés existants et la commune de Champagné sera sollicitée puisque les eaux empruntent un chemin lui appartenant ; le SIMER sera consulté ; le fossé jouxtant le chemin situé dans le bas du village, côté Ouest, sera recreusé, les travaux étant exécutés par les agents techniques communaux. Les habitants ont demandé à ce que soit chiffré un éclairage public alimenté par l'énergie solaire : le conseil attend que des devis lui soient présentés pour répondre. L'attention des élus a été attirée sur la protection des haies : les conseillers estiment que les actions menées avec Vienne Nature pourront sensibiliser progressivement les intervenants sur le paysage, ainsi que quelques recommandations adaptées. Des coupures téléphoniques affectant fréquemment le village, France Télécom sera contacté à ce propos.

4. CAFE : ancienne gérance

Charges locatives

M. Claude Mallet explique que M. DUBOIS reste redevable de charges locatives selon le détail suivant, restant à recevoir les factures de deux visites d'huissier pour les états des lieux, lesquels sont pris en charge moitié par la commune, moitié par le gérant :

- 1 visite : 113.65 €

ET, conformément au bail de location :

- remplissage cuve à fuel : 91.10 €

- ramonage : 111.10 €

- réparation de la porte de l'armoire frigorifique : 113.47 € + 86.11 € = 199.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que 515.43 € TTC seront réclamés à M. DUBOIS Jean-Paul au titre de charges locatives, sous réserve de nouvelles factures à recevoir.

Demande de remise des loyers de janvier et février 2010

Mme Mousserion donne lecture d'un courrier du 27 juin 2010 de M. Jean-Paul DUBOIS, par lequel il sollicite la remise du montant de ses loyers de janvier et février 2010. Après en avoir discuté, les conseillers déclarent que l'argumentaire de M. DUBOIS n'est pas recevable mais s'expriment en faveur d'un nouvel examen de sa requête après que les charges locatives restant dues auront été réglées. Un accusé de réception sera adressé à M. DUBOIS pour sa lettre, ainsi qu'un courrier explicatif à son avocat.

5. SIVEER

Convention pour facturation d'assainissement collectif

Le Maire propose au Conseil d'examiner les conditions d'une convention avec le SIVEER qui pourrait prendre en charge la facturation de l'assainissement collectif, tâche habituellement assurée par la

mairie; la convention est de 5 années et le coût de la prestation est de 119.34 € TTC (tarif 2010). Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, s'exprime en faveur de la signature de la convention présentée et demande au Maire de la signer.

Adhésion de deux communes

Madame le maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le conseil municipal que, par délibération en date du 17 juin 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER des communes d'Arçay et de Doussay.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER des communes d'Arçay et de Doussay;
- autorise Madame le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Rapport annuel sur prix et qualité assainissement non collectif

Ayant rappelé que le SIVEER a reçu délégation de la commune pour l'assainissement non collectif, madame le Maire donne la parole à M. Claude Mallet qui communique et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public; M. Mallet souligne que le contrôle des installations existantes aura lieu en 2012.

6. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PRE DU PONT

Association « Bien Vivre à Anché »

Mme le Maire communique une demande du président de l'association « Bien Vivre à Anché » pour organiser une manifestation intitulée « Alternatives Festives », le 28 août 2010. Lecture est faite de la convention de 2009 ; les conseillers ayant relevé des manquements à la convention de la part de l'association, débattent et la proposition du maire de renouveler la convention aux mêmes conditions est acceptée. Mme Mousserion est chargée de signer la convention après que le dossier réglementaire aura été déposé en mairie par l'association pour être transmis à la Sous-préfecture.

Méli-mélodie

Mme le Maire dit qu'une association du canton de Couhé, Méli-Mélodie, a demandé la mise à disposition de l'aire de loisirs du Pré du Pont pour y organiser des concerts et une représentation théâtrale ainsi qu'une buvette et petite restauration le 21 août 2010. Après en avoir débattu, considérant qu'il s'agit d'une initiative de jeunes habitants du canton et qu'il convient de les encourager, les conseillers donnent leur accord, sous réserve que soit constitué le dossier réglementaire à déposer à la mairie pour la Sous-préfecture ; ils donnent pouvoir au Maire de signer une convention du même type que celle qui est conclue avec « Bien Vivre à Anché », excepté pour ce qui concerne l'assistance du personnel technique communal, puisqu'il s'agit d'une association hors commune.

7. QUESTIONS DIVERSES

Travaux dans l'église

Madame la Maire signale que des infiltrations d'eau ont fissuré la façade de l'église et qu'elle a dû prendre deux arrêtés municipaux pour interdire l'accès à la tribune et au bâtiment en attendant l'expertise. M. Claude Mallet reçoit la parole pour donner lecture de la note de synthèse du 9 juillet 2010 réalisée par le Cabinet d'architectes de Couhé, l'Atelier du Trait.

Le maire annonce qu'elle a décidé de la réouverture du bâtiment mais qu'elle maintient l'interdiction d'accéder à la tribune et qu'il conviendra d'éviter les fortes vibrations en raison d'une fragilité de la voûte en plâtre de la nef. Le rapport des architectes fait aussi apparaître que le vitrail de la façade Ouest est à réparer d'urgence pour stopper les infiltrations d'eau ; qu'un des contreforts du côté Sud devra être restauré ainsi que les toitures du chevet et du clocher. Les conseillers déclarent qu'ils attendront les devis pour inscrire ces travaux au budget et solliciter des aides. Les chenaux pourront être nettoyés par les agents techniques.

Fête de la Saint-Jean

Le Maire rappelle que la fête de la Saint-Jean a eu lieu le 26 juin dernier et dit que, les manifestations festives étant nombreuses aux alentours ce soir là, elle a rassemblé un public moins nombreux qu'habituellement mais que la qualité de la musique et de l'organisation par l'Herbe d'Or est toujours excellente ; les conseillers suggèrent de commencer plus tardivement et d'améliorer la publicité.

Trail de l'abbaye de Valence

Mme Mousserion fait savoir qu'une coupe a été offerte et remise par la commune lors du « trail » de l'abbaye de Valence, auquel ont participé plusieurs Anchéens membres du club de Vivonne, une habitante de la commune s'étant distinguée en montant sur le podium.

Nuits Romanes

Dans le cadre des Nuits romanes organisées par le Conseil Régional, le Maire indique qu'aura lieu un concert à Vaux-en-Couhé ce 13 juillet.

Bibliothèques

Madame Mousserion dit qu'elle a assisté à une réunion à propos des bibliothèques et indique que la création d'un salon de lecture fait partie du projet global d'architecture envisagé avec l'Atelier du Trait pour la salle des fêtes et l'ancienne épicerie, des aides pouvant être accordées pour ce type de réalisation.

Aides du Conseil Régional aux communes

M. Claude Mallet fait part d'une réunion à laquelle il a pris part quant aux aides apportées par le Conseil Régional aux communes.

Commémoration Croix Fontaine le 25 août 2010

Monsieur Jacques Deschamps interroge le maire quant à la restauration du monument « Croix Fontaine », brisé par la chute d'un arbre lors d'une tempête ; il est répondu que Monsieur le Président de l'association des Anciens Combattants d'Anché-Voulon se charge de demander les devis et que la réparation sera effectuée avant le 25 août prochain.

Médaille d'honneur pour madame le maire d'Anché

Madame le maire annonce qu'une médaille d'honneur lui a été attribuée et lui sera remise officiellement pour marquer plus de vingt ans de fonction électorale au service de la commune ; elle précise qu'elle a été proposée pour recevoir cette distinction honorifique par M. Alain Fouché, sénateur de la Vienne, M. Yves Bouloux, Président des Maires du département, et qu'il s'agit d'une cérémonie privée à laquelle elle convie les conseillers municipaux.

Sortie Vienne Nature du 9 juillet 2010

Madame Mousserion commente une sortie organisée le 9 juillet dernier par Vienne Nature dans le cadre du partenariat afin de découvrir la flore et les insectes des espaces non fauchés des bords de voies publiques. Elle précise que les explications étaient très intéressantes mais que l'extrême chaleur de cette soirée n'a pas permis à beaucoup de personnes de participer ; un exposé sera fait ultérieurement, avec présentation d'un diaporama et d'un recensement communal des espèces, devant les conseillers municipaux et les employés communaux.

Réouverture du chemin de Fontmort à Vivonne

M. Thibault signale que le chemin communal de Fontmort à Vivonne est toujours fermé à l'entrée des bois des Coussières par des riverains et M. Rolland fait savoir qu'il rencontrera le maire de Marnay pour les travaux à effectuer sur le chemin. Les Conseillers débattent et rappellent les engagements pris par le riverain en mars dernier.

M. Rolland précise que, dans le cadre de l'entretien de cette voie classée dans l'itinéraire départemental de randonnée, des matériaux seront épanchés par les agents techniques communaux pour combler des ornières et qu'un panneau d'interdiction de circuler pour certains véhicules sera implanté après que les arrêtés municipaux auront été pris.

Terrain de tennis

M. Thibault rappelle le projet de réfection du terrain de tennis. Après en avoir débattu, considérant l'absence de recettes provenant de la mévente des terrains du lotissement du Bourg et le coût élevé d'une remise aux normes totale, les conseillers municipaux envisagent de se contenter d'une rénovation consistant à changer le grillage et le filet, modifier les poteaux de bordure, refaire le marquage horizontal et agrémenter les abords par une bordure herbeuse plantée et paysagée, ces travaux pouvant être effectués par les agents techniques. Le Conseil demande à ce que des devis lui soient présentés pour la prochaine réunion.

Jeux du Pré du Pont

M. Penot propose que les nouveaux jeux du Pré du Pont soient implantés en totalité et madame le Maire indique que les installations seront terminées au début du mois d'août.

Prochaines réunions de conseil

Le maire et les conseillers, après concertation, décident que les prochaines réunions du conseil se

tiendront les mercredi 8 septembre et lundis 4 octobre, 8 novembre et 13 décembre 2010.

Prochaine réunion de village

Le Maire propose la date de la prochaine réunion de village, au Courtioux : le 9 octobre à 15 h (un habitant, membre de commissions communales, sera sollicité pour que la réunion se déroule sur son terrain).

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2010

1. COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire donne la parole aux rapporteurs des commissions communales mais précise que peu de réunions ont eu lieu pendant la période estivale.

Bulletin Municipal et Communication

Mme MOUSSERION dit que le site Internet, présenté le 3 septembre dernier, est très complet et qu'il sera enrichi dans les prochaines semaines.

Voirie

M. Cédric ROLLAND indique que le décapage de la voie communale de l'Ognon est terminé et que le SIMER, en charge des travaux, s'est montré efficace et a procédé à l'abattage des arbres morts sans plus value ; le revêtement de la voie reste à faire.

La détérioration des trottoirs du lotissement des Plantes est signalée par Mme FAYOUX ; M. ROLLAND répond que d'autres matériaux seront épandus et qu'un meilleur compactage devrait améliorer la situation.

Mme MOUSSERION annonce que l'adjoint de Champagné Saint Hilaire en charge de la voirie lui a demandé une rencontre à propos des voies en mitoyenneté.

2. LOTISSEMENT :

Emprunt

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bertrand THIBAUT, conseiller municipal, quitte la salle pour ne participer ni au débat ni au vote.

M. DESCHAMPS est nommé secrétaire de séance en son absence.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il convient d'achever les travaux du lotissement du Bourg avant la fin de l'année 2010 et expose que ce projet est engagé pour 70000 € TTC. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vue :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- détermine la nécessité d'avoir recours à un emprunt ;

et, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2321.1 et suivant, L 2131.1 et suivants, décide à l'unanimité (8 votants) de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ainsi qu'il suit :

- Montant : 70000 € (soixante dix mille euros)
- Prêt à taux variable (court terme d'attente)
- Taux : Index variable Euribor 3 mois moyenné + marge 0.35% (soit à ce jour : 0.895 % + 0.35 % = 1.245 %)
- Index: Euribor
- Durée : 2 ans
- Périodicité : mensuelle
- Remboursement du capital et des intérêts : in fine

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Plus value pour peinture des lampadaires

Madame le Maire rappelle aux Conseillers leur délibération du 12 juillet dernier quant à une plus value de 492 € HT présentée par l'entreprise ANCELIN pour la peinture des luminaires du lotissement du

bourg. Après avoir reçu de nouvelles explications et en avoir débattu, les Conseillers acceptent à l'unanimité (9 votants) le devis qu'ils demandent au Maire de signer.

3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Budget Commune DM 1/10

Section de fonctionnement

- dépenses :
 - art 64168 (autres emplois d'insertion) : + 7000 € ;
 - art 6453 (cotisations aux caisses de retraite) : + 250 € ;
 - art 6454 (cotisations aux ASSEDIC) : + 450 € ;
 - article 022 (dépenses imprévues) : - 2310 €
- recettes :
 - art 74718 (autres participations) : + 5390 €

4. TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2010

Le maire invite les conseillers à fixer le montant de la redevance d'assainissement collectif du bourg pour 2010. Après avoir entendu la proposition de madame le Maire et en avoir débattu, considérant la réglementation selon laquelle, pour une consommation moyenne estimée à 120 m3, le produit du forfait ne devra pas dépasser 50 % du produit de la taxe, les conseillers décident à l'unanimité (9 votants) de fixer les tarifs suivants, conformes au produit attendu au budget primitif :

- Forfait annuel de 92 € pour tous les foyers desservis (foyers ayant la possibilité d'être raccordés) ; ce forfait est facturé au prorata de la durée d'utilisation du service.
- Taxe de 1.15 € par m3 consommé jusqu'à 120 m3 (tranche 1) et 0.15 € par m3 jusqu'à la totalité consommée (tranche 2).
- Redevance de 0.108 € par m3 consommé pour la modernisation des réseaux, laquelle sera reversée à l'Agence de l'Eau.

Cette délibération est applicable au 1^{er} janvier 2010.

5. LOCATION DE JARDIN

Mme MOUSSERION indique que M. MORISSET, habitant rue de la Vallée du Clain, demande à louer le jardin de la maison communale sise au n° 6, route du Pont. Après en avoir délibéré, les Conseillers délèguent au Maire tout pouvoir pour rédiger le bail de location des parcelles D 64 et D 65, sises Bourg d'Anché, respectivement d'une surface de 95 ca et 3a75ca, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, soumis à un préavis de trois mois, en contrepartie d'un loyer annuel de 60 €, payable à terme à échoir au 29 septembre de chaque année. Mme le Maire est mandatée pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la conclusion de ce bail avec les preneurs.

6. DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIMER

Le Maire expose ce qui suit :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du S.I.M.E.R. ;

CONSIDERANT que la modification des statuts du S.I.M.E.R., réforme préalablement votée à l'unanimité par le Comité syndical le 16 mars 2010, porte une nouvelle répartition des sièges entre collectivités selon le niveau de population et une spécialisation du Comité syndical par l'instauration de 3 collèges ;

CONSIDERANT que cette réforme a pour première conséquence le renouvellement général des instances du syndicat ;

il convient au Conseil municipal d'Anché de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (9 votants):

Délégué titulaire : M. Cédric ROLLAND

Délégué suppléant : Mme Martine MOUSSERION

7. REDEVANCE DES INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM

Le maire expose qu'en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le conseil municipal doit décider du montant de la redevance pour l'exercice 2010. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité (9 votants), fixent à 35.53 € la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication souterraine ; 47.38 € la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication aérienne ; 23.69 € la redevance au mètre carré d'emprise au sol.

Ceci représente une recette totale de 982.57 €.

8. PROJET DE CONSTRUCTION

Mme MOUSSERION porte à la réflexion des conseillers la construction de garages à usage locatif dans la réserve foncière, sur la parcelle D 19 sise la Vergnée. À l'issue de son débat, le Conseil demande à ce que le financement et l'amortissement du projet soient étudiés et à connaître le nombre de personnes intéressées par une location.

9. REUNION DE VILLAGE DU COURTILOUX

Le maire rappelle aux conseillers que la réunion des habitants du Courtioux a été fixée au 9 octobre prochain à 15 h, puis leur propose de débattre de l'organisation de cette rencontre. A l'issue de la discussion, le déroulement de la réunion est élaboré.

10. QUESTIONS DIVERSES

Information pour la signature d'une pétition

le maire informe les conseillers qu'elle soutient l'action internationale menée en faveur d'une Iranienne menacée de lapidation dans son pays et les invite à signer eux-aussi la pétition sur le site Internet laregledujeu.org.

Assainissement non collectif

M. Jacques DESCHAMPS demande à savoir si des informations seront données aux usagers avant la réalisation des contrôles d'assainissement individuels à domicile. Mme le maire répond que le SIVEER, délégué par la commune, s'est engagé à informer la population avant la fin de l'année pour effectuer les visites au premier trimestre 2011.

Épicerie Sociale

Mme FAYOUX indique qu'elle a eu transmission d'une demande de l'Escale de Couhé, association gérant l'épicerie sociale, pour que le CCAS envoie les dossiers individuels des bénéficiaires à l'Escale afin de les transmettre au Conseil Général qui subventionne l'action. Après en avoir débattu, les conseillers disent qu'il conviendra seulement de redonner les noms des bénéficiaires.

Panneau de la scierie pas visible

M. PENOT signale que le panneau de la scierie placé au pont SNCF de Villenon n'est plus visible et que des poids lourds s'engagent par erreur dans le bourg. Le conseil demande à ce que ce panneau soit dégagé ou remplacé s'il y a lieu par l'entreprise et rappelle que des panneaux indicateurs de direction doivent être implantés dans le bourg, à l'intersection des routes de la Vergnée et du Pont.

Repas du conseil

Mme le maire rappelle que le repas du conseil a été fixé au 25 septembre prochain et interroge les conseillers quant au maintien de cette date à laquelle plusieurs d'entre eux ne sont pas disponibles. Après débat, il est décidé de le porter au vendredi 24 septembre et le maire rappelle également que les conseillers et leurs conjoints, qui sont invités, régleront leur repas, celui des agents communaux étant réglé par la commune.

Diverses animations

Mme MOUSSERION fait savoir que les soirées organisées en août au pré du Pont par les associations Méli-Mélodies et « Bien Vivre à Anché » se sont déroulées sans incident et qu'elles pourront être renouvelées. Les cérémonies Croix Fontaine ont été célébrées avec le concours de nombreux porte-drapeaux, la stèle commémorative étant réparée.

Pré du Pont

Jeux

Le maire annonce que les nouveaux jeux ont été installés au Pré du Pont et M. PENOT dit que les usagers du terrain ont exprimé leur satisfaction. Les conseillers, informés d'un deuxième cas de vandalisme cet été, décident de reporter l'implantation de la deuxième table de ping-pong ; le maire leur fait savoir que ces actes ont donné lieu à dépôt de plaintes et enquêtes de gendarmerie, mais que le

mobilier urbain n'est pas remboursé par l'assurance.

Prolifération des algues

Mme Mousserion dit qu'à la suite des remarques émises lors d'une précédente réunion, le Technicien de rivière du Syndicat du Clain Sud a été contacté à propos de la prolifération des algues dans le lit du Clain au niveau de Pré du Pont, mais qu'à son avis il s'avère inutile de les enlever car elles repoussent très rapidement.

REUNION DU 4 OCTOBRE 2010

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire rend compte des travaux de commissions communales qui se sont réunies.

CCAS

Les dates des activités du CCAS ont été fixées ainsi qu'il suit :

Halloween : le samedi 30 octobre ; Etrences des Anciens : le 18 décembre ; ateliers décors de Noël : les vendredis 3 et 10 décembre et installation sur la voie publique le samedi 11 décembre ; repas des retraités : le dimanche 13 février 2011.

Bulletin municipal

Le site Internet est visité régulièrement ; une réunion ayant pour objet le bulletin du 2nd semestre 2010 aura lieu le 30 novembre prochain.

SIVOS

Madame Florence RAMET, demeurant à Anché, est employée à la garderie du SIVOS Anché Voulon et donne entière satisfaction.

Voirie

Ouvrages d'art :

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui dit qu'un contrôle des ouvrages d'art vient d'être effectué par la DDT, lequel fait apparaître la nécessité d'effectuer les interventions suivantes au pont de la Planche : nettoyage de la végétation, réparation de la rambarde, implantation de balises de signalisation. Les conseillers décident que les travaux d'entretien seront réalisés par les agents techniques communaux et que les réparations seront effectuées en 2011 pour être réglées sur le prochain budget.

Programme 2011

Les conseillers, après en avoir débattu, décident qu'en 2011, considérant l'importance des investissements réalisés depuis le début de leur mandat, seul l'entretien des voies sera réalisé.

Réseaux d'électricité :

Mme Sophie de LAUZON indique qu'une réunion organisée par SOREGIE aura lieu le 13 octobre prochain.

M. ROLLAND communique un dossier relatif à la mise aux normes, sur quinze ans, des équipements électriques communaux, pour un montant cumulé de 86000 € HT; les conseillers demandent à avoir des explications quant à l'avenant proposé et décident que seuls les travaux relatifs à la sécurité seront engagés pour 5000 € à réaliser en 2011, comptant que des aides, non chiffrées dans le document présenté, pourront minimiser cette somme.

2. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Le maire fait savoir qu'un groupe composé de six artistes demande à utiliser la salle des fêtes le jeudi matin tous les 15 jours pendant trois à six mois ; en échange ils proposent de donner une représentation gratuite de leur spectacle à la salle des fêtes et de rembourser les frais d'électricité. Après en avoir débattu, les conseillers municipaux s'expriment à l'unanimité en faveur de cette mise à disposition et donnent pouvoir au maire d'élaborer et signer la convention.

3. SCIERIE

Mme MOUSSERION annonce au conseil que la scierie d'Anché change de propriétaire et que le repreneur souhaite étendre ses activités dans l'avenir ; pour cela il demande à la commune un partenariat. Un débat s'engage à l'issue duquel les conseillers donnent leur accord de principe sur

11

l'engagement d'un projet de partenariat, étant entendu que le repreneur viendra leur présenter ses perspectives de développement et ses attentes lors d'une prochaine réunion.

4. EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bertrand THIBAUT, conseiller municipal, quitte la salle pour ne participer ni au débat ni au vote.

M. DESCHAMPS est nommé secrétaire de séance en son absence.

Mme le Maire rappelle au Conseil que des travaux de voirie sont engagés pour 50000 € TTC.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vue :

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- détermine la nécessité d'avoir recours à un emprunt ;

et, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2321.1 et suivant, L 2131.1 et suivants, décide à l'unanimité (8 votants) de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ainsi qu'il suit :

- Montant : 50000 € (cinquante mille euros)
- Prêt à taux fixe
- Taux : 2.66 %
- Index: T.E.G.
- Durée : 96 mois
- Périodicité : trimestrielle

Remboursement du capital : constant

Confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

5. REUNION DU COURTILOUX

Mme MOUSSERION rappelle que la réunion au village du Courtioux aura lieu le samedi 9 octobre à 15 h et dit qu'un Tivoli sera installé sur le terrain de M. Michel MILLET. Les conseillers élaborent le déroulement de la rencontre.

6. CESSION D'UNE PARCELLE

Mme le Maire rappelle qu'au mois de mai dernier une proposition d'achat de la parcelle A 462 avait été étudiée. La parole est donnée à M. Claude MALLET qui annonce que ce projet ne peut aboutir, en raison d'une préemption agricole, mais que le fermier qui cultive des parcelles attenantes se porte acquéreur sous condition que ce terrain soit auparavant débarrassé des arbustes qui l'occupent. Après en avoir délibéré, les conseillers votent et décident à l'unanimité (10 votants) de ne pas céder la parcelle A 462.

7. CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS

Le Maire dit que la construction d'un abribus à la Vergnée avait été prévue au budget primitif et que des habitants du lotissement attendent sa réalisation. Des devis sont présentés et, après avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, décident qu'une demande de subvention sera faite au Conseil Général sur la base d'une estimation de 807.70 € TTC (675.33 HT) ; le coût de la construction sera porté au chapitre d'investissement correspondant.

8. PERSONNEL TITULAIRE

Création d'un poste de rédacteur principal

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bertrand THIBAUT, conseiller municipal, quitte la salle pour ne participer ni au débat ni au vote.

M. DESCHAMPS est nommé secrétaire de séance en son absence.

Le maire propose aux conseillers municipaux de créer un poste de rédacteur principal à Anché afin d'y recruter l'actuelle secrétaire de mairie, apte à être reçue dans ce grade.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident de voter à main levée et le conseil municipal (8 votants) décide à l'unanimité de créer un poste de rédacteur principal à compter du 1^{er} novembre 2010.

Quotas pour le poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe

Mme MOUSSERION fait savoir qu'un agent remplira les conditions en 2013 pour accéder au grade d'Adjoint technique 1^{ère} classe et qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion par grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote et DECIDE, à l'unanimité (10 votants), QUE :

- 100% des employés pourront bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Indemnités pour l'adjoint technique

Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer à M. RETAILLEAU, Adjoint technique 2^{ème} classe, diverses indemnités. Après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, décident d'accorder à Monsieur Philippe RETAILLEAU :

- 32.74 € d'indemnité de chaussures et 32.74 € d'indemnité de petit équipement (décret 60-1302 du 5.12.1960 modifié et arrêté du 31.12.1999 prenant effet le 1.01.2000) ;

- 12.96 € d'indemnité d'utilisation d'outillage personnel (arrêté du 10.06.1980 ; effet du 21.07.1980).

La sécurité des agents techniques est évoquée et les conseillers décident que des vêtements de sécurité seront achetés.

9. QUESTIONS DIVERSES

Marché hebdomadaire

Création

Le maire transmet au Conseil la demande d'organisation, par Mmes FONTANILLE et DOUTEAU, gérantes du café « Bienvenue à Anché », d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux sur le domaine public, route de la Vergnée, entre les numéros 2 et 6. Après en avoir débattu, les conseillers municipaux autorisent Mmes Isabelle FONTANILLE et Marilyne DOUTEAU à organiser un marché de détail tous les vendredis, de 18 h à 20 h, à partir du 8 octobre prochain.

Fixation du tarif des places

Le maire propose aux conseillers municipaux de fixer le tarif des droits de place du marché hebdomadaire. Après en avoir débattu, les conseillers, considérant qu'il y a lieu d'encourager la pratique du commerce, décide de la gratuité des emplacements.

Construction de garages à usage locatif

Le Maire indique que la construction de deux garages serait d'environ 8000 € augmenté des honoraires de l'architecte. Les conseillers échangent autour de ce projet.

Harmonisation de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation

M. ROLLAND rend compte d'une réunion d'information organisée par la Communauté de Communes du Canton de Couhé à propos de la réforme de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation ; il transmet aux conseillers des explications qui entraînent un débat sur ce sujet.

Randonnée pédestre de l'Office de tourisme

Mme MOUSSERION signale que la sortie annuelle organisée par l'Office de Tourisme de Couhé est proposée le 8 mai à 14 h et les conseillers sont en accord avec cette date.

Vœux du maire

Le Maire dit que la cérémonie des voeux sera organisée le dimanche 2 ou 9 janvier 2011 en fin de matinée.

Diverses invitations

Le maire transmet les invitations suivantes : le 9 octobre réunion sur la « télé tout numérique » à Vaux, le 10 : foire de Marnay, le 16 : inauguration de la journée de la sécurité intérieure à Poitiers, le 17 : Journée de la Résistance à Sauzais-Vaussais.

Réunion commission Cadre de Vie

M. THIBAUT demande à ce que les personnes intéressées par une implication dans le fleurissement communal soient réunies prochainement ; le maire décide qu'une réunion de commission élargie se tiendra le lundi 15 novembre prochain à 18 h 30.

Réparation de l'église

M. DESCHAMPS fait remarquer que les travaux de réparation du vitrail de l'église ne sont pas encore effectués ; M. MALLET, en charge de contacter un artisan, dit que la restauration est délicate et qu'une entreprise compétente va intervenir prochainement.

Prolifération des algues

Mme MOUSSERION dit qu'un Technicien de Rivière propose de donner des informations aux conseillers municipaux quant à la prolifération des algues dans le lit des rivières. Les conseillers acceptent que des informations complémentaires leur soient fournies et disent qu'il conviendra de publier ensuite un article sur le site Internet communal.

Frelons asiatiques

M. Claude MALLET fait savoir qu'un nid de frelons asiatiques a été détruit à la demande de la commune par le SDISS, car il se trouvait situé à proximité de la voie publique et d'un lieu recevant du public; dans tous les autres cas ce sont des entreprises privées qui interviennent.

REUNION DU 30 OCTOBRE 2010

1. ABATTEMENTS SUR LA TAXE D'HABITATION

Madame le maire expose que, suivant la circulaire n° 10C B 1018061 C du ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités locales en date du 3 août 2010, des délibérations fiscales peuvent être prises par les conseils municipaux en application des différentes lois intervenues en 2010 ainsi que de la loi de finances initiales pour 2010 et des lois de finances rectificatives pour 2009, pour être applicables en 2011.

Ainsi, il est expliqué que, la loi de finances pour 2010 ayant modifié l'affectation des impôts directs locaux conformément aux articles 1379 et 1379-0 du Code Générale des Impôts, la taxe d'habitation est affectée uniquement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale et que deux types d'abattement peuvent être décidés (article 1411 du CGI) par le conseil municipal : l'un obligatoire et deux autres facultatifs.

Le Maire donne lecture de la délibération du 6 juin 1980 ayant pour objet la fiscalité directe de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la délibération du 6 juin 1980 ayant pour objet l'abattement supplémentaire pour personnes à charge relatif à la taxe d'habitation ;
- d'appliquer sur la taxe d'habitation un abattement de 15 % pour 1 à 2 personnes à charge et 15 % pour 3 personnes à charge et plus.

REUNION DU 8 NOVEMBRE 2010

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Bulletin municipal

Madame MOUSSERION dit qu'une réunion de la commission Bulletin Municipal et Communication se tiendra le 30 novembre prochain. Elle annonce qu'une conférence sera donnée à Poitiers devant l'université inter âge le 15 février 2011 à propos du poète Pierre d'Anché par M. Patrick GORMALLY et que tous les habitants y seront invités.

CCAS

Le maire donne la parole à madame FAYOUX au sujet de l'épicerie sociale et dit que madame FAYOUX représentera le CCAS lors d'une réunion organisée le 18 novembre prochain par l'association l'ESCALE à Couhé sur ce thème.

Halloween le 30 octobre dernier : madame MOUSSERION souligne l'aide apportée par les bénévoles et la bonne participation à la journée d'Halloween ainsi qu'un excellent écho dans la presse locale.

Elle rappelle les prochaines activités du CCAS : Etrences le 18 décembre, ateliers décors de rues les 3 et 10 décembre, repas des retraités le 13 février.

Assainissement

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui dit qu'une fuite d'effluents à proximité de la station a été signalée par un riverain mais qu'un premier contrôle n'a pas révélé de problème.

Lotissement

M. Cédric ROLLAND reçoit la parole pour transmettre le rapport d'avancement des travaux du lotissement du Bourg ; il indique que les mâts d'éclairage ont été installés, que la voirie sera achevée dans la première quinzaine de novembre et que la réalisation des espaces verts débutera le 15 novembre, révisée suivant les vœux de la commission Cadre de Vie.

Voirie

La parole est à M. Cédric ROLLAND qui rapporte qu'une facturation du SIMER pour travaux d'investissement n'est pas conforme au service réalisé et aux devis. Après en avoir délibéré, les conseillers, en attente d'une réponse du SIMER au courrier du Maire en date du 21 octobre dernier, confirment la suspension du paiement des titres n° 000059 et 000067 pour les situations n° 1 et n° 2 du programme voirie 2010, d'un total de 40946.56 € TTC.

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui signale l'écoulement d'eaux sur la D 29 à Villenon ; les conseillers décident qu'un courrier recommandé sera envoyé aux riverains et transmis à la DAEF afin de signaler le danger pour la circulation.

2. CONVENTION AVEC SOREGIE

Mme MOUSSERION donne la parole à M. ROLLAND qui présente le rapport de synthèse, portant notamment sur la sécurité, établi par SOREGIE.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la démarche du SIEEDV et de SOREGIE concernant l'accompagnement des communes dans la remise à niveau de leur parc d'éclairage public ; elle donne lecture de la convention VISION PLUS établie par SOREGIE à cet effet et du courrier de SOREGIE informant la commune du fait que cette convention ne pourra être signée qu'à l'issue du Comité du Syndicat du 14 décembre 2010.

Après avoir examiné les conditions de la convention VISION PLUS proposée et en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à main levée et, par 9 voix POUR et 1 abstention :

SOUS RESERVE de l'obtention des subventions ;

- émettent un avis favorable à la signature de la convention VISION PLUS ;

- autorisent le maire à signer la convention à l'issue de la réunion du Comité du Syndicat du 14 décembre 2010.

3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Budget Assainissement DM 1/10

Section de fonctionnement

- dépenses :
 - art 706129 (atténuation de recettes) : + 169 € ;
 - art 022 (dépenses imprévues) : - 169 €

Budget Lotissement DM 1/10

Section de fonctionnement

- dépenses :
 - art 6711 (intérêts moratoires) : + 208 € ;
 - art 66111 (intérêts des emprunts) : - 208 €

4. CONSTRUCTIBILITE DE PARCELLE AUX VARENNES (près la Cluzaudière)

Madame le maire propose au Conseil de rendre constructible une partie de la parcelle D 278 sise au lieu dit les Varennes, pour une surface de 2000 m².

Après avoir pris connaissance du projet décrit dans la demande de certificat d'urbanisme 8600310S0014 et du plan d'ensemble qui lui est annexé et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent et, à l'unanimité des 10 votants,

CONSIDERANT :

- que l'intérêt de la commune, pour répondre aux demandes de logement, pour augmenter la

- 15
- population et la rajeunir, justifie la construction de maisons ;
 - que les constructions envisagées ne porteront pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique ;
 - que cette création n'entraînera pas de surcroît important des dépenses publiques, ETANT ENTENDU QUE la commune ne participera pas aux réseaux, bien que le terrain soit situé à plus de 100 m des dessertes;
 - qu'il n'y aura pas d'atteinte aux objectifs de l'article L 110 du Code de l'Urbanisme ;
- DEMANDENT la levée de l'application de l'article L 111.1.2. du Code de l'Urbanisme concernant 2000 m2 de la parcelle D 278 (lot 1).

5. CESSION DE VEHICULE AUTOMOBILE

Le maire transmet au conseil une demande d'achat de la RENAULT 4 destinée aux services techniques, laquelle se trouve inutilisée depuis son remplacement par un véhicule de type EXPRESS. Après en avoir débattu, les conseillers, à l'unanimité (10 votants), donnent leur accord de principe pour la cession de l'automobile de marque Renault de type R 4 immatriculée 935 RQ 86 au prix de 40 €, sous réserve du respect de la réglementation applicable sur la cession des véhicules, et donnent pouvoir au maire de signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la vente.

6. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dégrèvement suite à fuite privative

Madame le Maire transmet au conseil un courrier du SIVEER signalant que le conseil peut décider qu'à chaque demande d'exonération d'un abonné pour fuite privative une rectification de facturation soit faite systématiquement sur la base des consommations d'eau des années précédentes. Après en avoir délibéré, les conseillers décident, à l'unanimité, de maintenir l'étude des demandes au cas par cas par le Comité du SIVEER.

La parole est donnée à M. ROLLAND qui signale que, suite à la délégation faite au SIVEER, la présentation des factures et la date de facturation sont modifiées, la prochaine facture devant parvenir aux redevables au mois d'août 2011 avec celle de consommation d'eau.

7. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Avenant relatif au contrôle des dossiers CNRACL

Madame MOUSSERION donne lecture d'une proposition d'avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL signée le 2 décembre 2008 en vertu de la délibération du 17 novembre 2008. Après avoir examiné cette proposition portant sur la prolongation de la convention, les conseillers donnent leur accord quant à la signature de l'avenant par le maire.

8. PERSONNEL TITULAIRE

Ratios promus/promouvables : REDACTEUR PRINCIPAL

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du code pénal et L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bertrand THIBAUT, conseiller municipal, quitte la salle pour ne participer ni au débat ni au vote.

M. DESCHAMPS est nommé secrétaire de séance en son absence.

Au vu de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 14 octobre 2010 : « les membres du CTP émettent à l'unanimité un AVIS FAVORABLE aux propositions de la collectivité sous réserve de remplacer Rédacteur par Rédacteur principal. »

Après débat et discussions, à l'unanimité (9 votants), les membres du conseil municipal :

- ADOPTENT le tableau des ratios promus/promouvables tel que défini ci-dessous :

Cadre d'emplois/grades : REDACTEUR

Grade d'avancement possible : REDACTEUR PRINCIPAL

Proposition de ratios : 100 %

- RAPPELLENT que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement ;

- INDIQUENT que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.

9. ATELIER BOIS ET SCIERIE

Madame MOUSSERION demande aux conseillers municipaux de faire part de leurs réflexions suite à l'exposé du porteur de projet de reprise de la scierie et de création d'un atelier de valorisation du bois. Après que chacun ait pu s'exprimer, la totalité du conseil municipal confirme son soutien au projet présenté.

10. QUESTIONS DIVERSES

Vœux du maire

Mme MOUSSERION précise que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 9 janvier.

Vitrail de l'église

M. MALLET expose la nécessité de renforcer le grillage et de mettre une vitre derrière le vitrail de l'église pour le consolider ; un devis est attendu pour cette restauration.

Panneau de signalisation

M. PENOT signale qu'un panneau indiquant Anché, placé au lieu dit Montmatin sur la commune de Payré, paraît assez mal situé ; les conseillers demandent à ce que contact soit pris avec Payré pour demander conjointement le déplacement du panneau à la DGAI.

Fermeture du château d'eau

M. PENOT dit que le château d'eau sera vidé pour entretien en février prochain et que des baisses de pression sont à craindre pour Anché, situé en bout de canalisations ; les abonnés seront informés par le SIVEER.

Fleurissement

M. THIBAUT indique qu'une réunion Cadre de Vie se tiendra le 15 novembre prochain et qu'elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer à l'entretien ponctuel des plantations.

Circulation sur les voies publiques

M. ROLLAND annonce qu'une randonnée comportant des quads aura lieu le samedi 4 décembre prochain et qu'il convient à cette occasion de rappeler aux riverains du chemin de Fontmort à Vivonne la nécessité de respecter la circulation du public, leur responsabilité pouvant être engagée en cas d'accident; une copie du courrier qui leur sera adressé sera transmise à la brigade de gendarmerie.

Prochaines réunions du Conseil municipal

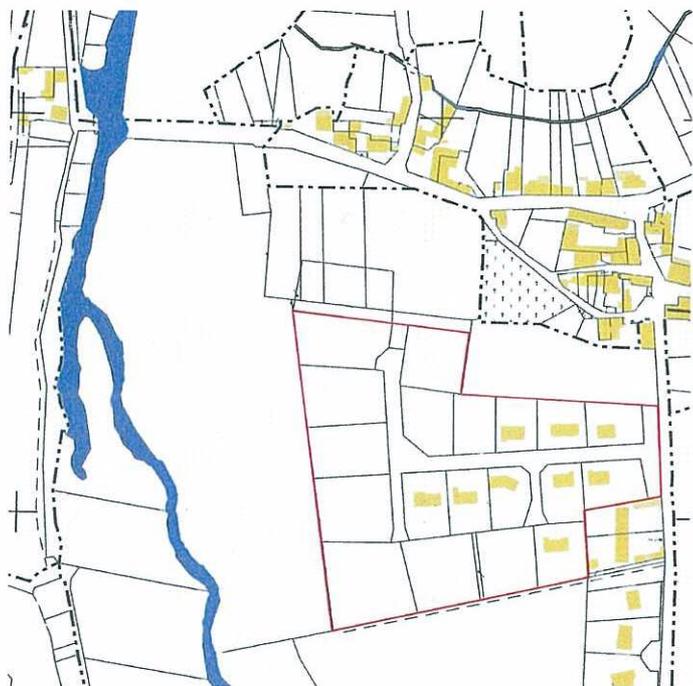
Mme MOUSSERION propose l'intervention de M. Pierre ROSSIGNOL, de Champagné-Saint-Hilaire, à propos de l'édition d'un livre traitant de la faune, la flore et les fossiles dans le horst de Champagné, lequel mentionnerait des éléments relatifs au territoire d'Anché. Les Conseillers recevront cette information au début de leur réunion du 13 décembre prochain. Le maire propose la constitution d'un groupe de travail en relation avec M. ROSSIGNOL.

Madame le maire fait savoir que le Technicien du Clain Sud pourra faire l'exposé sur l'entretien des rivières lors de la réunion de janvier et les conseillers en sont d'accord.

Des réunions de conseil sont fixées aux lundis 17 janvier, 21 février et 14 mars 2011.



Lotissement du Bourg Anché



8 mn de Vivonne
20 mn de Poitiers Sud
Gare SNCF

À partir de 19€/m²
Pass foncier

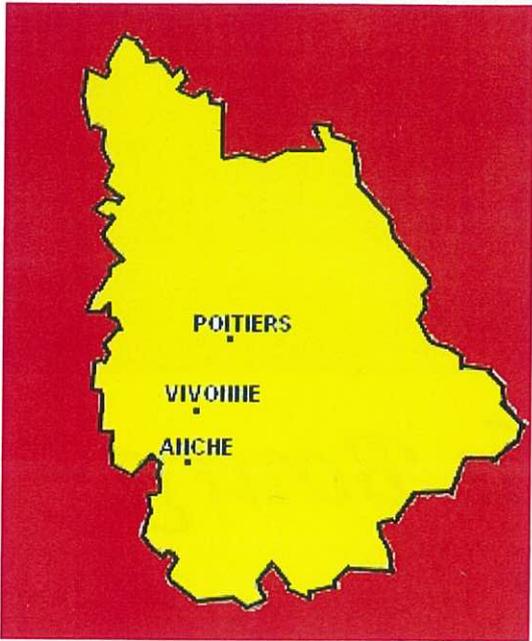
Contacts :

Mairie d'Anché
86700 Anché
Tél 05 49 42 42 77
Fax 05 49 42 73 06
anche@cg86.fr

*Dans la vallée
du Clain*

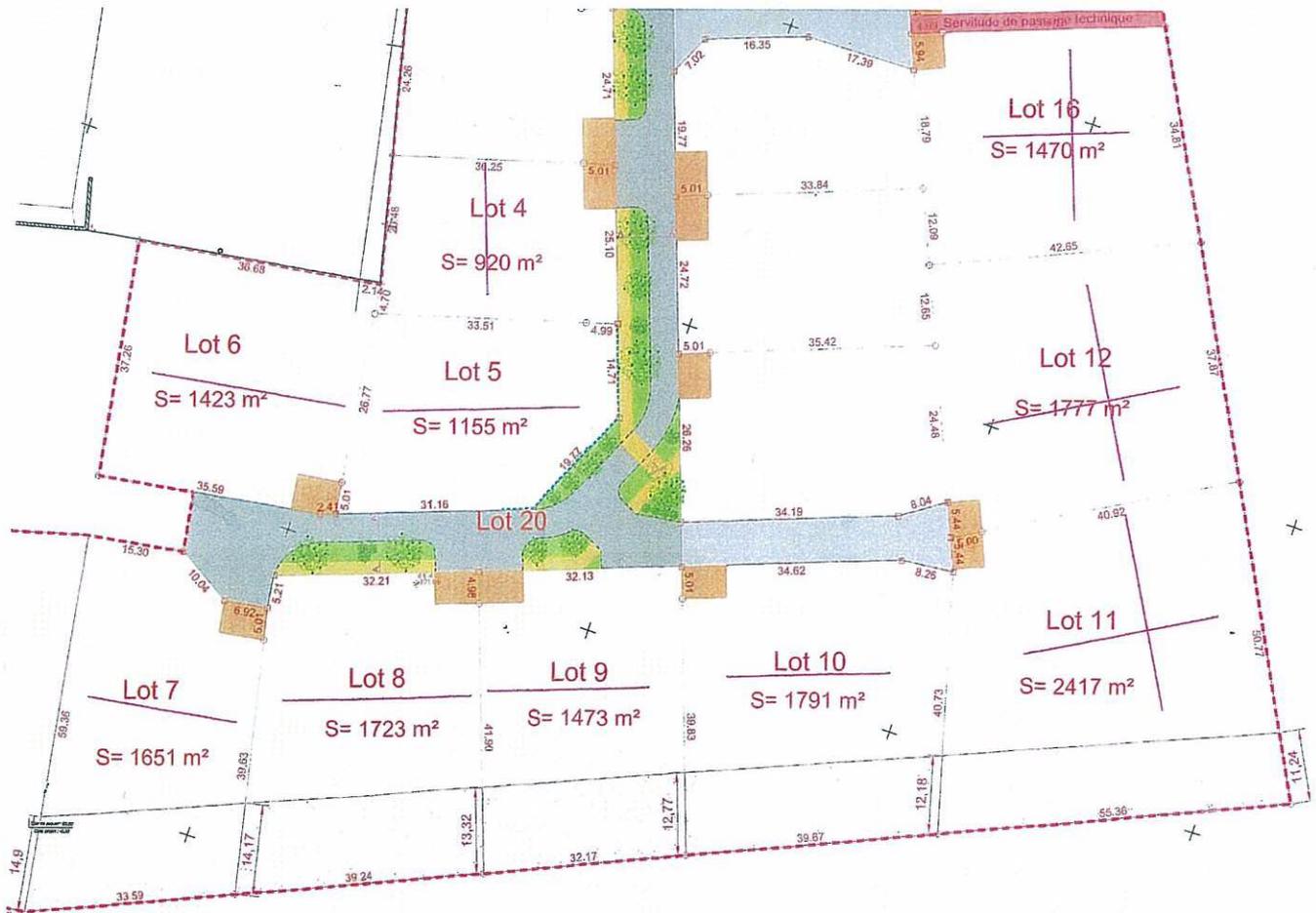
*Vue sur la
rivière*



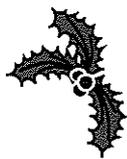


A proximité des commerces, des services

Proche d'une aire de loisirs, d'un terrain de tennis, d'un centre équestre, de chemins de randonnée



INFORMATIONS



MAIRIE

1, place Odile Bibaud
Tél. 05.49.42.42.77 / fax : 05.49.42.73.06
Adresse messagerie: anche@cg86.fr
Site Internet : <http://www.anche.fr>



HORAIRES D'OUVERTURE

	<u>Matin</u>	<u>après-midi</u>
<u>MARDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>JEUDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>VENDREDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>SAMEDI</u>	10 h à 12 h	

En cas d'urgence : numéro de téléphone du maire : **06.83.80.84.09**
et des adjoints : **06.69.55.96.23** (C. Rolland) et **05.49.42.77.70** (C. Mallet)

BIBLIOTHEQUE

Des livres (romans, documentaires, BD, livres jeunesse, etc.) sont à votre disposition à la mairie (voyez les heures d'ouverture ci-dessus). Le prêt est gratuit. Notre bibliothèque vient de s'enrichir d'un lot de livres récents (nombreux romans policiers) donnés par des habitants d'Anché que nous remercions vivement.

ASSISTANTE SOCIALE

En cas de besoin prenez contact au secrétariat de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au **05.49.87.01.35**.



LOCATION de la **SALLE** des FETES TARIFS

HABITANTS de la Commune

Hors Commune

CHAUFFAGE :	Avec	Sans	Avec	Sans
<u>12 heures</u>	50 €	40 €	65 €	50 €
<u>24 heures</u>	100 €	70 €	120 €	80 €
<u>48 heures</u>	150 €	110 €	170 €	150 €
ASSOCIATIONS	1 €		50 €	
CAUTION :	100 €			

* * * * *

NUMEROS UTILES :

• GENDARMERIE

L'accueil au public à la Brigade de gendarmerie de Couhé est le suivant :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade avant de se présenter à l'accueil.

En cas de nécessité, téléphoner au **05.49.59.20.16** ou composer le **17** pour une urgence.

• METEO

Les prévisions dans la Vienne au : **0 899 71 02 86**

Autres régions : **32 50**

Les indices de feu météo (IFM) varient de 0 à 20. Ils sont disponibles sur le serveur vocal de la préfecture au **05.49.55.69.90** ou sur le site Internet de la préfecture :

www.vienne.pref.gouv.fr

• **VIENNE INFOS SOCIALES**

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, les prestations sociales, la santé, l'enfance, le logement, les droits à l'emploi, etc. :
0 810 86 2000

• **« ALLO SERVICE PUBLIC »**

Pour toutes vos questions administratives appelez le 3939

• **POINT RELAIS ANPE**

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert Portejoie à Civray ; les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 ; 13 h à 17 h
- jeudi : 13 h à 17 h

Tél. 08.11.55.01.86 (pour les demandeurs d'emploi)

Messagerie : pr.civray@anpe.fr

• **DECHETTERIE**

La déchetterie de Couhé est ouverte les lundis mardis mercredis (14 h 30 à 18 h en été / 14h-17 h en hiver) et les vendredis et samedis (9 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 18 h en été / 9 h-12 h et 14h-17 h en hiver). Effectuez un tri entre chaque type de déchets, si possible avant de charger votre véhicule.

Attention : pour votre 1^{ère} visite munissez vous d'un justificatif de domicile.

• **TRI SELECTIF**

La Communauté de Communes a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères. Pour toute question s'y rapportant, vous pouvez la contacter au 05.49.59.10.55.

Un calendrier du ramassage du tri sélectif est remis par la Communauté de Communes (pour rappel : tous les quinze jours, le mercredi, sauf Moisais (le mardi)).

Les sacs jaunes et bleus nécessaires sont disponibles à la mairie d'Anché.

• **OFFICE DE TOURISME DE COUHE**

- ouverture au public : du mardi au vendredi : 10h-17h

L'animatrice touristique est Mme Aline Caillard.

Le Président est M. Jacques Chenuet.

N'hésitez pas à visiter le site www.tourisme-couhe.com

ELECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales auront lieu les **dimanches 20 et 27 mars 2011.**

CARTES GRISES

Voici l'adresse Internet de l'agence nationale des titres sécurisés sur laquelle vous pouvez retrouver toutes les informations utiles et nécessaires sur la composition des dossiers de demandes d'immatriculation (y compris le téléchargement des formulaires) ainsi que le tarif pour les citoyens résidant dans le POITOU-CHARENTES : www.ants.interieur.gouv.fr

LA POSTE

Pensez à nos facteurs Et surtout à leurs remplaçants :
Installez vos noms sur vos boîtes aux lettres !

S N C F

La gare d'Anché-Voulon est desservie plusieurs fois par jour par plusieurs trains TER vers Poitiers et vers Angoulême qui permettent de se rendre régulièrement dans ces deux villes et au-delà. On peut profiter du stationnement gratuit en gare d'Anché (ce peut être une bonne solution au problème du stationnement en centre ville). Le billet s'achète auprès du contrôleur dans le train à l'aller; celui du retour s'achète, en gare de Poitiers, au guichet ou au distributeur automatique de billets TER, situé dans le hall.

Vous pouvez vérifier l'horaire avant de partir en téléphonant auparavant au 0810 810 888 ou en consultant le site www.sncf.com ou www.ter-sncf.com

LE FRELON ASIATIQUE

Dans le précédent numéro nous vous avons alertés quant aux dangers du frelon asiatique.

Hélas le voilà bien installé chez nous, puisque deux nids ont été détruits en fin d'été sur le territoire communal, à proximité d'habitations. Dans ces deux cas, les nids se trouvant en bordure de voies et de lieux publics, les pompiers du SDISS ont accepté d'intervenir. Mais, en dehors de ces situations, il faut faire appel à une entreprise privée (dont vous pouvez trouver les adresses dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique).

Afin de ne pas en arriver là, nous vous conseillons de ne pas oublier d'installer, dès le **début du mois de mars**, des « pièges à guêpes » (type bouteilles en plastique coupées) ayant pour appât un fond de bière brune (ces messieurs font les difficiles! Ou plutôt ces dames, puisqu'à cette saison il s'agit de détruire les reines -il y en a plusieurs par essaim- avant leur installation dans les nids).

RECENSEMENT AGRICOLE

La collecte des informations nécessaires au recensement agricole s'est effectuée fin novembre et début décembre dans notre commune.

Cette campagne a lieu environ tous les 10 ans et permet de fournir une photographie précise de l'agriculture régionale : évolution, description des cultures, superficies, cheptels ...

L'enquête nationale se déroule sur le terrain du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011, dans toute la France et territoires d'outre-mer.

Les résultats seront diffusés sous forme de chiffres clés tels que vous pouvez les voir dans l'extrait de la plaquette ci-dessous :

L'évolution du nombre d'exploitations

Exploitations	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes	France
1970	19 576	25 186	23 034	20 441	88 237	1 587 639
1979	16 079	20 476	18 334	15 046	69 935	1 262 669
1988	13 471	15 766	14 778	12 147	56 162	1 016 755
2000	8 837	9 999	9 097	7 444	35 377	663 807
dont professionnelles	5 364	6 271	5 720	4 290	21 645	393 276
2007 (estimations)	6 870	7 650	7 240	5 680	27 440	506 900
dont professionnelles	4 180	4 990	4 460	3 580	17 210	326 200
Evolution annuelle (%) 2007/2000	-3,5	-3,8	-3,2	-3,8	-3,6	-3,8

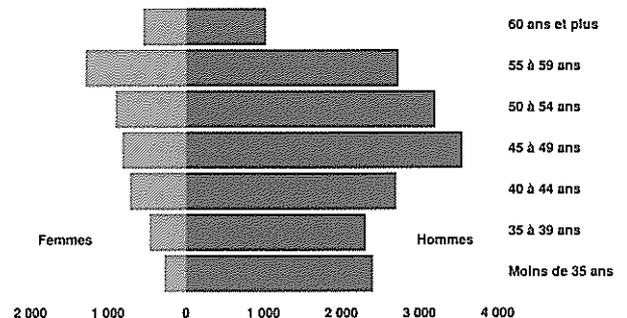
Source : Agreste - Recensements agricoles et Enquête Structure

Les actifs agricoles en 2007 dans les exploitations professionnelles

Nombre de personnes	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes	France
Chefs d'exploitation et coexploitants	5 610	6 110	6 470	4 780	22 970	435 900
Autres actifs familiaux	2 060	3 390	2 310	1 670	9 430	193 870
Salariés permanents non familiaux	1 980	2 070	1 190	890	6 130	139 210

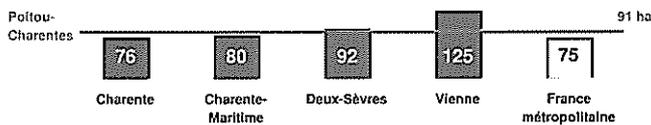
Source : Agreste - Enquête Structure 2007

Les femmes parmi les exploitants et coexploitants



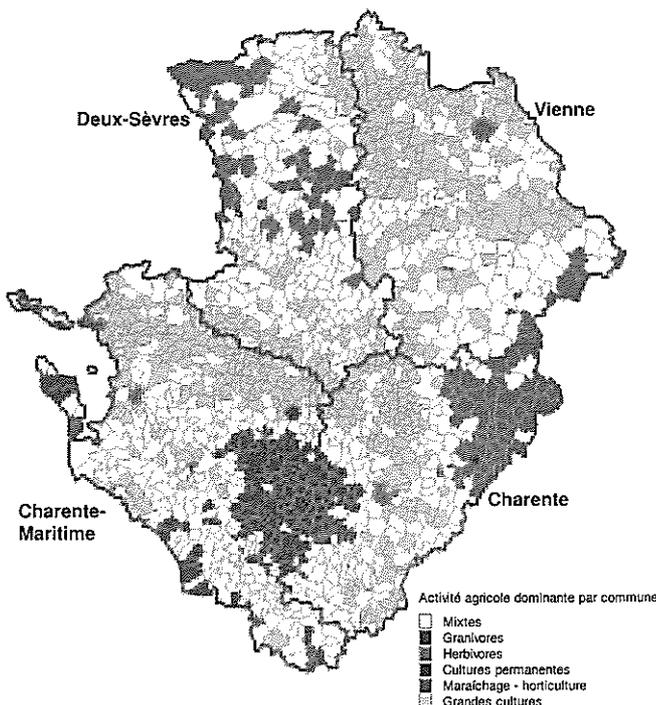
Source : Agreste - Enquête Structure 2007

La SAU moyenne des exploitations professionnelles en 2007



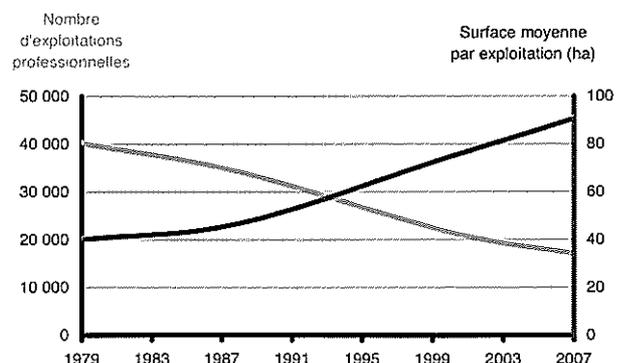
Source : Agreste - Enquête Structure 2007

Les communes de Poitou-Charentes selon leur orientation agricole



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Evolution du nombre et de la surface des exploitations professionnelles



Source : Agreste - Recensements agricoles et Enquêtes Structure



Préfet de la région Poitou-Charentes
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
15 rue Arthur Ranc - BP 40537 - 86020 POITIERS

Tél. : 05 49 03 11 91

Mél : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Martin GUTTON

ISSN : 1962-946X

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : OUDIN Imprimeur

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

8 avenue de la Gare
BP50077
86 400 CIVRAY

Tél : 05 49 87 67 60
Fax : 05 49 87 92 57

Collectivités,
Agriculteurs, Particuliers :



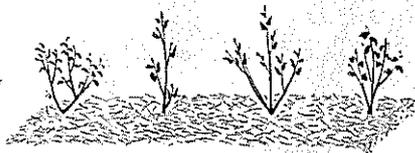
**Vous souhaitez planter
une haie ou des arbres.**

**Le Pays Civraisien,
soutient vos plantations !**

Une haie



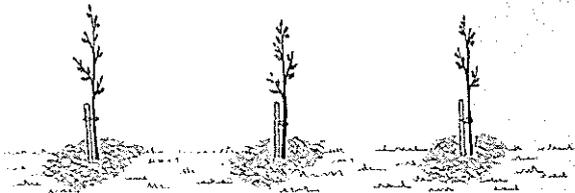
Haie double



Haie simple

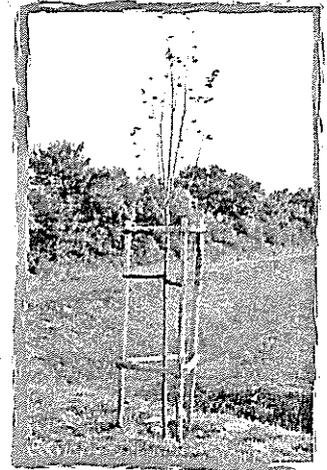


Des arbres



Petit verger...

Alignement d'arbres...



Dépenses éligibles :

- Achat de plants et fournitures associées
- Travaux de plantation
- Location de matériel nécessaire aux travaux

Remarque : les plantations autour des maisons ne sont pas aidées

Montant et taux d'intervention :

- L'aide peut atteindre 80 % maximum des dépenses éligibles
- Le montant minimum de dépenses éligibles est de 700 € TTC

Pour des conseils sur la conception du projet : le choix des essences et du paillage, la législation, le respect du règlement technique ... Contactez :



PROM'HAIES
Poitou - Charentes

Votre technicien référent :

Vincent LAFFITTE

05 49 07 64 02

contact@promhaies.net

ZOOM SUR L'ADMR...

Une palette de services
à votre disposition,
près de chez vous.



S'occuper des enfants, tenir la maison : on ne peut pas tout faire quand on travaille, qu'on est malade ou qu'une naissance s'annonce.

Alors un coup de main, ça peut faire du bien. Pour chaque situation, l'ADMR fait intervenir un personnel qualifié : garder les enfants à votre domicile, les aider à faire leurs devoirs, préparer les repas, faire le ménage et le repassage...

L'ADMR a des solutions et des personnels qualifiés capables de vous seconder au quotidien. Grâce à son réseau, elle peut vous conseiller et vous mettre en relation avec les services d'aide (assistante sociale, puéricultrice).

Vous avez besoin d'une aide extérieure, parce qu'âgé, handicapé ou malade.

L'ADMR peut vous permettre de vivre mieux chez vous, plus autonome, avec l'accompagnement que vous souhaitez.

Des tâches ménagères aux soins infirmiers, en passant par la garde à domicile de jour, le transport et l'accompagnement, nous disposons d'une très large palette de services.

Pour profiter pleinement de votre temps libre ou de votre retraite,

nous pouvons intervenir quelques heures par semaine et vous aider à garder votre maison accueillante et repasser votre linge, ou plus

ponctuellement pour un grand rangement. Nous sommes à votre écoute pour vous rendre le meilleur service.

À l'ADMR, depuis 60 ans, chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles, porteurs de nos valeurs de solidarité et de proximité.

À votre écoute, ils prennent en charge toutes les démarches administratives et trouvent le financement le plus avantageux.

Selon votre situation, les services de l'ADMR peuvent être partiellement financés. 50 % de leur coût sont déductibles de vos impôts*, ou vous ouvrent droit à un crédit d'impôts* si vous n'êtes pas imposable.

*Selon les dispositions réglementaires en vigueur.

650 000 clients-adhérents bénéficient déjà des services du 1er réseau de proximité.

Votre association ADMR vous donnera toutes les informations et répondra à vos questions.

**Maison des Services A.D.M.R de COUHE –
8 RUE HEMMOOR**

86700 COUHE

Tél. : 05.49.59.26.70

Email : info.assocouhe.fede86@admr.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h30

Mardi : 8h30 – 12h30 / 14h – 16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Jeudi : 8h30 – 12h30 / 14h – 16h30

Vendredi : 8h30 – 12h30

ETAT-CIVIL



2nd semestre 2010

NAISSANCES

Quatre bébés (3 garçons et 1 fille) sont nés les 9 septembre, 28 octobre, 18 et 28 novembre, à Poitiers, de parents domiciliés à Anché.

Ils se prénomment **Amand, Lana, Maël et Simon.**

DECES

Monsieur l'Abbé André PAIN est décédé à RUFFEC le 16 décembre 2010 à l'âge de 87 ans.



Au fil des jours

ENFANCE ET JEUNESSE

De mon temps, très peu d'enfants, sinon tous, ne savaient jouer d'un instrument de musique. Certains pouvaient avoir un petit harmonica, mais rares étaient ceux qui pouvaient jouer un air. Peu en effet n'avaient fait de solfège. Certes, nous en avons fait un peu à l'école, mais comment retenir sans un instrument adéquat.

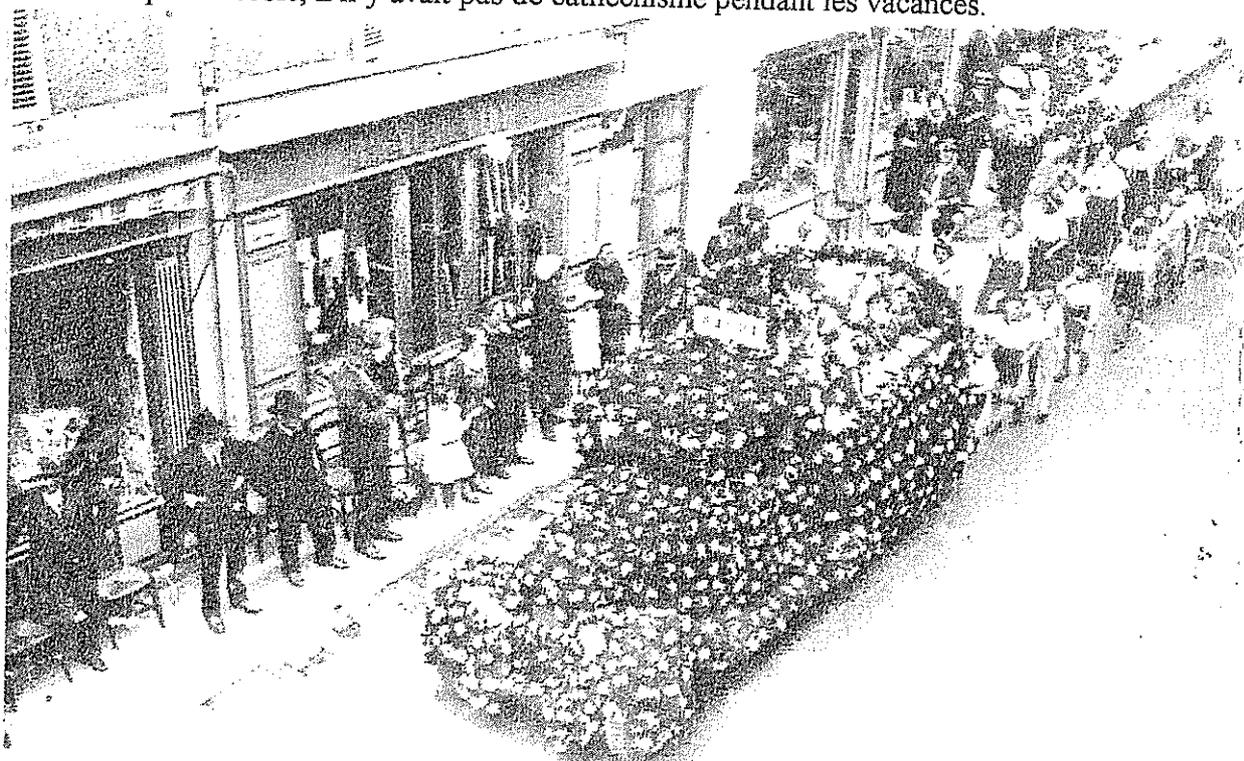
Cependant, un enfant pouvait se fabriquer un mirliton avec un morceau de bois de sureau dont on enlevait la moëlle, ou de bambou. On y attachait un peu de papier de soie à chaque bout, un trou à chaque bout de la partie ronde et, soufflant dessus en vibrant les lèvres, il en sortait un air.

Quand je parle de sureau, de la même façon, on se fabriquait une "pétouère", un petit fusil à air comprimé si l'on veut ; il suffisait de placer un petit bouchon de pomme de terre à chaque extrémité et, avec un morceau de bois arrangé à la façon du piston d'une pompe à vélo, en poussant l'un des bouchons de pomme de terre avec, l'air se comprimait, propulsait le second bouchon et provoquait une détonation semblable à un bouchon sortant d'une bouteille que l'on débouche.

Les enfants pouvaient aussi se fabriquer un lance-pierre appelé aussi vise-pierre ou tire-chail. Il suffisait d'avoir une petite fourche de bois, trouvée à l'intersection de deux branches sur un arbuste, ou une branche dans un bois ou un buisson. Deux élastiques reliés d'une part à chaque bout de la fourche et à une sorte de poche de cuir ou de caoutchouc d'autre part, pour y placer le projectile. Certains enfants se révélaient ainsi d'adroits chasseurs de merles ou de moineaux, exerçant aussi leur adresse sur les isolateurs de poteaux électriques !...

Nous pouvions aussi confectionner des sifflets avec un simple morceau de bois vert dont on décollait l'écorce à un bout, afin de le façonner de façon que l'air soufflé puisse sortir et produire un son grave ou aigu selon la grosseur du morceau de bois et la nature de celui-ci. Le noyer et le noisetier semblaient tout indiqués pour cela.

En ce temps-là, les enfants dont je faisais partie, allaient chaque jour à Anché, faisant l'aller et le retour à pied, le jeudi au catéchisme et le dimanche à la messe et aux vêpres. Comme pour l'école, il n'y avait pas de catéchisme pendant les vacances.



8. Kermesse à Couhé, le camion de Norbert GIRARD décoré.



9. Kermesse à Couhé, un groupe d'enfants costumés.

Toutefois, ceux qui le pouvaient aidaient leurs parents aux travaux des champs, apprenant le métier et heureux de le faire. Ce n'était pas une contrainte. Travailler était un

honneur. Si notre maître d'école nous demandait parfois ce que nous avions fait chez nous, celui qui n'aurait pas fait une bonne action aurait été déshonoré.

Mais il y avait aussi des moments de liberté. C'était un plaisir pour plusieurs enfants de se promener dans la campagne, découvrant un nid, ici ou là, dans un buisson à même le sol, sur le tronc moussu d'un vieil ormeau ou à la cime d'un arbre, faisant attention aux serpents rencontrés de temps en temps.

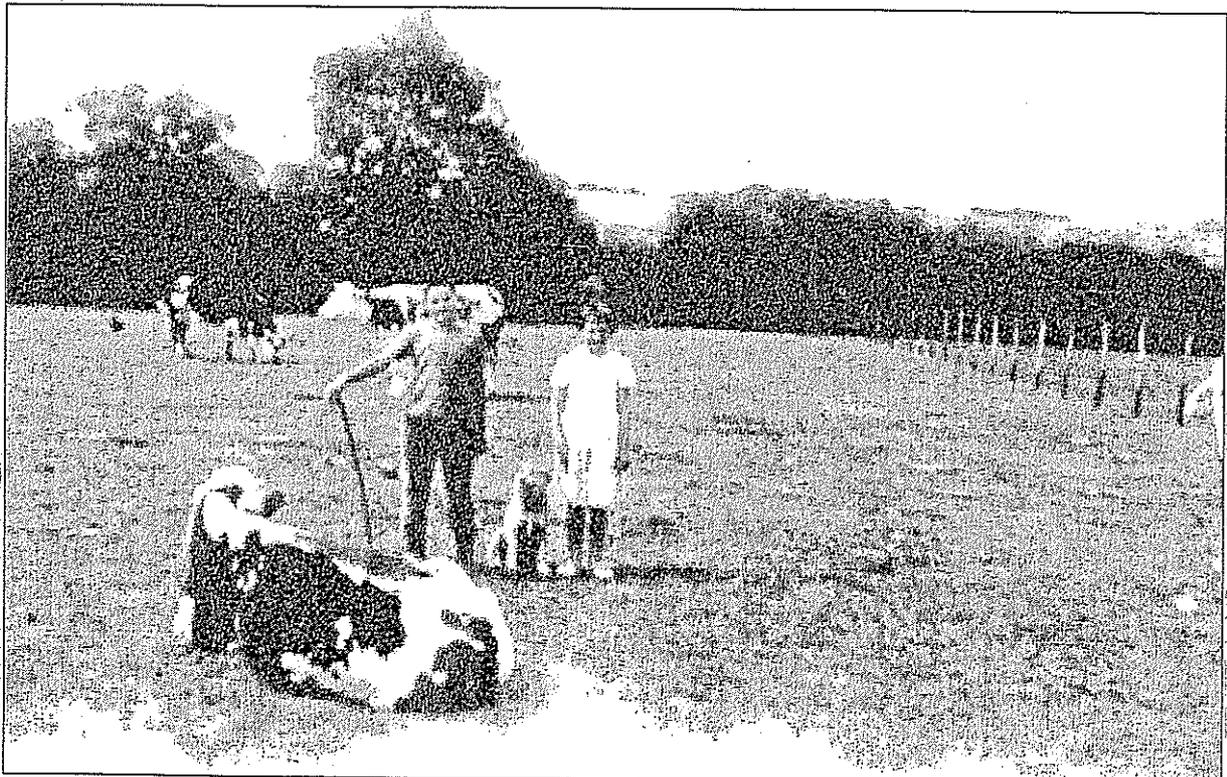
Cette année-là, nous étions au printemps de 1937, une kermesse réunissait à Couhé, toutes les paroisses du canton. Chacune d'elles avait un char à organiser. C'est ainsi qu'Anché présentait les bergers ainsi que les bergères.

Pour réaliser cela, le camion de Norbert GIRARD avait été décoré pour la circonstance. Sur le plateau avaient pris place, outre un mouton, les tout jeunes enfants habillés en bergers avec un bonnet sur la tête et un bâton. Quand aux enfants plus âgés, vêtus de la même façon, ils suivaient le camion dans la grand'rue de Couhé, alignés, filles et garçons sur deux rangées, allant sur cette voie dont les trottoirs étaient remplis de spectateurs nous regardant passer, alors que nous chantions :

*Il était une bergère et ron et ron petit patapon
Il était une bergère qui gardait ses montons ron ron
Qui gardait ses moutons.*

*
* *

Dans une ferme, aussitôt qu'un enfant s'en sentait capable, il emmenait les bêtes au champ, le chien de la maison l'accompagnant, lui était fidèle à toute épreuve. Il se révélait aussi être un bon compagnon de jeu. S'il était habitué à cela, on lui lançait un morceau de bois ou autre chose, aussi loin que l'on pouvait, et l'animal se faisait un plaisir de le rapporter. Le berger lui emmenait toujours un morceau de pain pour le récompenser de ses services.



10. Enfants au champ aidés de leur chien.

Parfois, dans un buisson, le chien attrapait un lapin "au gîte", même un lièvre quelque fois, ce à quoi, l'enfant, fier d'un tel exploit, le ramenait chez lui, content de le montrer. Il faut dire qu'on aimait bien aussi exciter le chien : "Tue ! Tue ! La ! La !" Il faut dire aussi, qu'en ces années de guerre où la chasse était interdite, le gibier était abondant.

Parfois, pour amuser les enfants, le chien était attelé par ceux-ci à une petite charrette de leur fabrication. L'animal semblait heureux à ce petit jeu. Une vieille caisse, à laquelle étaient ajoutés deux morceaux de bois servant de brancards et deux petites roues en bois faisaient l'affaire. Toutefois, un petit châssis, mieux aménagé et fixé sur un essieu avec ses deux roues provenant d'un vieux landeau réformé, ressemblait mieux à une charrette et durait plus longtemps.

Chaque chien avait son nom propre et le connaissait bien. Fier de son maître, peut se montrer jaloux et même en souffrir si celui-ci flatte et caresse un autre chien. Dans ce cas, il gémit et vient se frôler pour recevoir, lui aussi, une caresse. Un chien, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, c'est l'animal le plus fidèle à ses maîtres. Je dirai même qu'il a quelque chose d'humain dans son regard.

Quand il était jeune, il aimait jouer comme un enfant. A peine adulte, il remplit la tâche qu'on attend de lui. On dit qu'une année de vie pour un chien compte pour sept années de vie pour un homme. Si cela peut, en moyenne, se révéler exact, ce ne l'est pas les deux premières années, le chien étant déjà adulte alors que l'homme est encore un enfant.

Malheureusement, comme tout être vivant, il prend de l'âge, souffre de rhumatismes, voit mal ou entend mal parfois, il décline et meurt après avoir vécu, selon sa race, de dix à quinze ans, parfois plus, ayant été témoin des événements, heureux ou malheureux, qui se sont déroulés pendant sa vie, dans la maison de ses maîtres.

Le chien servait parfois de thème pour certaines chansons, émouvantes même, ainsi : "Mon vieux Pataud", que chantait Berthe SYLVA. Lorsque son maître, déçu que son chien soit refusé au bureau de bienfaisance, décide alors d'en finir avec son compagnon :

*Mon vieux Pataud, nous sommes trop bêtes
Pour comprendre qu'e'que chose à la loi
Finiissons en, la charge est prête
Un coup pour toi, un coup pour moi
Pataud on va partir ensemble
Au pays d'où personne ne r'vient
Mon Dieu, mon Dieu, déjà j'en tremble
Allez, mon vieux Pataud, tiens-toi bien
Et c'est ainsi qu'on vit, lentement, dans les cieux
Monter l'âme d'un chien avec l'âme d'un gueux*

*

* *

Lorsque les enfants allaient à l'école, c'était une personne âgée qui emmenait les bêtes au champ. Celles-ci, connaissant le chemin, y allaient tranquillement, broutant l'herbe qui poussait sur les bords, tandis que les chèvres aimaient manger les jeunes pousses de ronce ou d'épine des buissons bordant les chemins. Pendant ce temps, certaines grand'mères, encore alertes, en profitaient pour tricoter, chemin faisant, une paire de chaussettes et, une fois arrivées au champ, assises sur l'herbe, elles cousaient ou raccommodaient, soit une chemise, soit un pantalon ou autre chose.

*

* *

En ce temps-là, et cela le sera encore une trentaine d'années, la plupart des chemins étaient bordés de buissons d'épines noires ou blanches mais aussi d'arbres fruitiers: Ainsi y trouvait-on des poirillons d'épines au goût très savoureux, provenant d'une greffe de poirier sur une épine blanche. Il y avait aussi des poirillons "brûlis" ou des "pommes à troches", un cerisier "Coeur de pigeon" ou un "prunier d'amour".

Cela constituait aussi un ombrage non négligeable pour les cultivateurs se rendant à leur champ, dont l'entrée appelé charrière interrompait, ici ou là, ces buissons. Cela permettait aussi aux ménages n'ayant pas de terre et dont le mari était journalier ou domestique de ferme d'avoir une ou deux chèvres qui trouvaient là une nourriture bien équilibrée, car toute sortes d'espèces de bois et de ronces les garnissaient entre les arbres fruitiers.

Cela permettait ainsi à ces foyers de condition modeste d'avoir un peu de lait et de se fabriquer de bons fromages, sans compter un ou deux chevreaux que chaque chèvre pouvait donner chaque année. Depuis longtemps les buissons sont coupés, rasés par les élagueurs, afin de permettre aux machines de passer. Les chèvres ont disparu et leurs bergères aussi.

*
* *

Une distraction bien pacifique était la pêche à la ligne. En effet, dans certaines mares, il y avait des carpillons, mais dans toutes il y avait des grenouilles, des grises, des vertes, des bleues, ces dernières étant disparues, de chez nous du moins. S'il y en avaient tant par rapport

à aujourd'hui, je crois que c'était dû à l'absence de hérons, de vrais prédateurs pour la gent aquatique. Un bel oiseau pourtant !

Comme appât, un pétale de rose ou un papillon faisaient l'affaire. Ensuite nous les relâchions, n'en ayant rien à faire. Nos lignes étaient loin d'être sophistiquées comme celles du commerce. Une gaule en bambou ou en noisetier servait de canne et, pour la ligne, une longueur de fil à coudre "au chinois", plus solide, un bouchon de liège et une épingle recourbée servait d'hameçon.

Les tout petits n'étaient pas autorisés à aller seuls sur le bord des mares ; chaque ferme en avait une. Pour les dissuader il suffisait de dire : "Ne va pas à la mare, il y a une Bigorne ou un Dahu !" Et, obéissants, ils n'y allaient pas. La Bigorne était un animal fabuleux imaginaire. Quand au Dahu...?

Le "Glossaire des Vieux Parlers de la Vienne" donne de la Bigorne la définition suivante : "...Monstre légendaire, l'une des déesses du Sabbat, que l'on représente sous la forme d'une bête cornue". Un autre dictionnaire dit : "...il habiterait de préférence les eaux, puits, mares, ou tout autre lieu sombre sortant d'une profondeur. Il est employé pour servir d'épouvantail aux enfants, pour les éloigner d'un endroit dangereux..."

Un jour, j'avais à peine neuf ans, en pêchant ainsi des grenouilles, il m'est arrivé de prendre un canard, ce qui avait fait bien rire des gens de passage. Aussi, bien longtemps après, en entendant une chanson de Georges BRASSENS, cela m'a donné l'idée d'en écrire une, racontant une partie de "Pêche aux carpillons".

La pêche aux carpillons

*Quand j'étais tout jeune et plein d'insouciance,
Recherchant toujours une distraction,
Pour passer le temps pendant les vacances,
J'allais à la pêche aux carpillons.*

*C'était dans la mare au bout du village,
Peuplée de grenouilles et de p'tits poissons,
Où se retrouvaient les gosses du même âge,
Aimant tous pêcher les carpillons.*

*Un jour, je ne sais par quelle circonstance,
Je me trouvais seul face à mon bouchon
Que semblaient bouder avec méfiance
Les mères carpes et les carpillons.*

*Moi qui ne pensais pas rester bredouille,
Je remplaçais mon hameçon
Et, me décidant à pêcher la grenouille,
Y accrochais un papillon.*

*Je ne voyais pas, par indifférence,
Qu'il y avait là quelques canetons,
Allant et venant et faisant bombance
Parmis les têtards et les carpillons.*

*Quand soudain, venu d'un bout de la mare,
Majestueusement, un grand canard blanc,*

*Sans trop se presser, mais sans crier "Gare",
Vint me dérober mon papillon.*

*S'étant accroché, de tout son courage,
Il se débattit et fit un plongeon,
Faisant à lui seul bien plus de tapage,
Que n'auraient fait cent carpillons.*

*Inquiets de ce bruit, des gens de passage
Crurent tout d'abord à un accident.
Un éclat de rire changea leurs visages
En découvrant ce trublion.*

*Digne d'un pêcheur qui fut très habile,
Je dus relâcher ce canard brouillon.
La chose n'en fut que des plus faciles,
L'hameçon dépourvu de tout arillon.*

*Depuis ce temps-là, lorsque j'ai la chance
D'aller à la pêche, je fais attention
A ne pas reprendre, par inadvertance,
Un canard à la place d'un carpillon.*

*Cette vieille histoire fut sans importance,
Mais je l'ai vécue tout jeune garçon.
Comme elle a, bien sûr, marqué mon enfance,
J'ai pensé l'écrire telle une chanson.*

Quand nous entendions une chanson à la T.S.F. ou un air vantant un apéritif, cela était plus vite retenu qu'un chant d'école et quand il y avait une ballade au village, sous parquet, quel plaisir d'entendre cette musique venant d'un haut-parleur. C'était un pick up, disait-on. Malheureusement, ces ballades cessèrent lorsque des bruits de guerre circulaient. Bien qu'étant enfant et n'en connaissant pas les conséquences, comment pouvait-on se réjouir, voyant les adultes tristes, ne parler que de souvenir de la dernière guerre.

Bien que l'on voulait garder l'espoir, l'inévitable arriva le trois septembre 1939. Nos villages se vidaient de leurs hommes en âge de combattre. Les chevaux étaient requis. De vieux hommes qui, certes, n'avaient pas arrêté de travailler, se remettaient pour de bon à l'ouvrage, aidés par les grands enfants, les femmes, ou les jeunes hommes qui savaient que leur tour viendrait de partir si le conflit se prolongeait.

Des réfugiés lorrains étaient attendus. Ils arrivèrent et peuplèrent les maisons non habitées du bourg. A l'école, nous avions ainsi une dizaine de camarades de plus. Il en était de même à l'école libre des filles.

Au cours de l'automne, ceux qui étaient valides s'étaient constitué une réserve de bois mort pour l'hiver. De même, notre instituteur, au cours de promenades, nous en faisait amener pour une famille logeant à l'école. C'était des personnes très âgées. L'homme qui le sciait dans la cour le faisait avec peine vu son âge. Il fumait toujours une pipe dont le tuyau était courbé.

FLEURISSEMENT

VILLAGES FLEURIS

Concours départemental 2010

Un jury départemental est passé en juillet 2010 à Anché pour constater les efforts réalisés par la commune dans le domaine de son environnement.

Comme chaque année il a été accueilli par Mme PAIN, en charge du fleurissement, accompagnée d'élus et d'autres bénévoles.

A cette occasion un dossier a été remis aux représentants du Comité Départemental du Tourisme de la Vienne, après qu'ils aient visité le bourg puisque c'est surtout sur les centres bourgs que sont jugés les participants.

Ce dossier a présenté la commune, ses nouveautés 2010 (les projets liés aux bâtiments communaux, les investissements de voirie, la valorisation du centre bourg, le site Internet, la fin des travaux du lotissement du bourg et les dernières réalisations concernant les plantations et le décor environnemental -monument aux morts, talus fleuri de Villenon, déplacement du container à verre de Villenon-. Les moyens mis en œuvre par la commune (animations communales ou associatives, matériel utilisé, implication des habitants et du personnel) comptent aussi beaucoup dans la récompense attribuée ainsi que la gestion de l'eau et la préservation de l'environnement. Des plans et des photos ont été joints à ce rapport.

Les photos sont réalisées au cours de l'année par des membres de la commission Cadre de Vie. Elles sont très importantes car elles servent au final au jury départemental pour attribuer les prix, la note donnée lors de la visite des lieux n'étant qu'une partie de la note définitive des concurrents.

Pour 2011 nous faisons appel à tous ceux qui aimeraient participer au **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES du département ou de la commune : des photos de vos maisons, cours et (ou) jardins sont nécessaires pour concourir.**

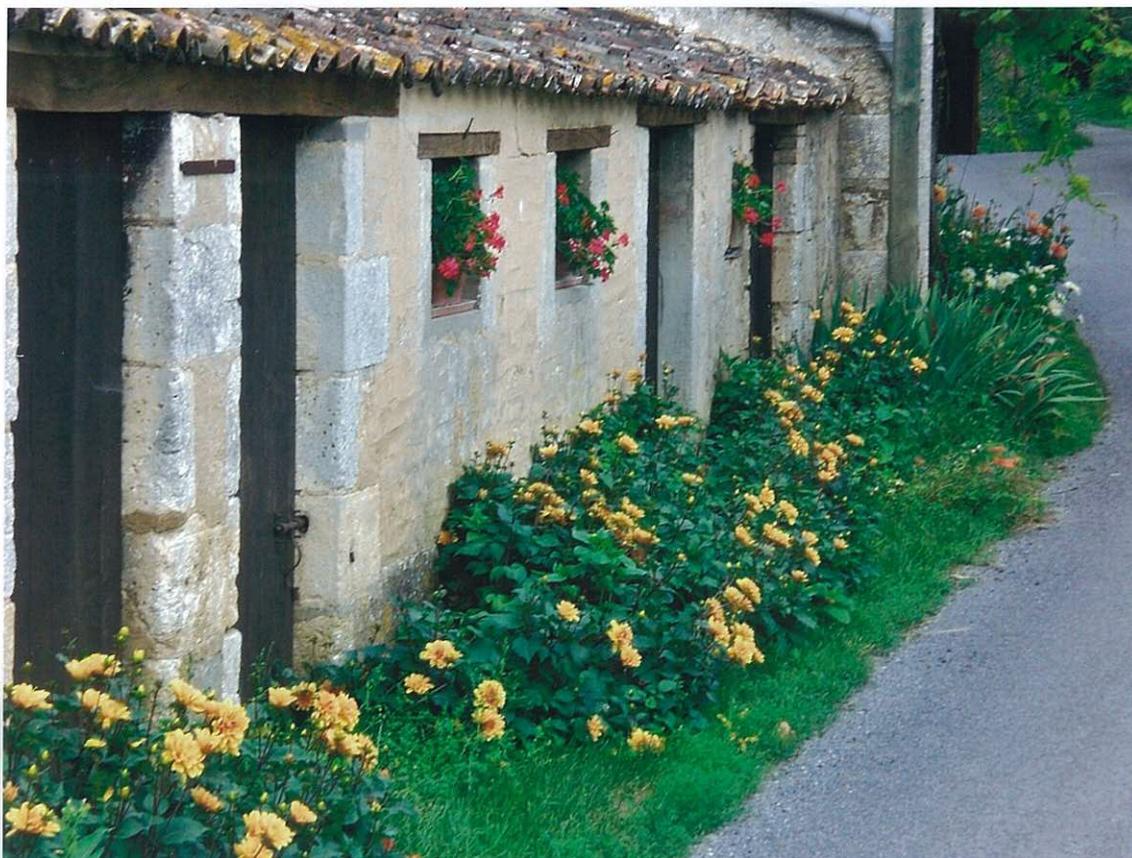
Habituellement elles sont réalisées par des membres de la commission Cadre de Vie mais nos « photographes » peuvent passer à côté de jolies vues et vous pouvez alors avoir l'impression que votre maison est oubliée !

Aussi, si vous voulez être sûrs de participer, n'hésitez pas à nous transmettre quelques photos personnelles; elles doivent montrer, de préférence sous plusieurs angles et même différentes saisons, sans personnage ni accessoire « importun » (tuyau d'arrosage, véhicule, outillage, ...) le fleurissement visible de la voie publique. Les photos les plus valorisantes seront sélectionnées par un jury communal et expédiées au Conseil Général du département dans la catégorie qui leur correspond le mieux. N'hésitez pas non plus à signaler les jolis endroits de votre voisinage pour qu'ils ne soient pas oubliés !

Des photos papier peuvent convenir, mais du numérique transmis par Internet à la mairie (anche@cg86.fr) est plus exploitable.

Ainsi vous pourrez peut-être, comme Madame et Monsieur DESCHAMPS pour 2010, avoir les honneurs du département !

En effet Michèle et Jacques DESCHAMPS, du moulin de la Planche, ont reçu pour 2010 un premier prix du département dans la catégorie « maison avec fenêtres et murs fleuris visibles de la rue » ; voici l'une des deux photos qui leur a permis d'être primés :



LE MOULIN DE LA PLANCHE - 1^{ER} PRIX DU DEPARTEMENT

Pour le concours DEPARTEMENTAL, Anché fait partie des communes de première catégorie (moins de 500 habitants).

Rappelons encore que notre commune, participant depuis 1989, a été récompensée depuis 1990 et jusqu'en 2003, par des prix départementaux et régionaux et a été plusieurs fois hors concours ... car « trop » primée ! (4 premiers prix départementaux, 1 premier prix et 6 fois deuxième prix de la région Poitou-Charentes).

Après avoir dû se contenter ces dernières années d'un prix d'encouragement au niveau départemental (qui représente cependant une dotation de 300 €) notre commune est revenue à une meilleure performance puisque c'est un **troisième prix du département** qu'elle a reçu pour **2010**, avec une prime de 500 €.

Ce retour dans le palmarès « de tête » est très encourageant pour les employés techniques, qui oeuvrent régulièrement au fleurissement, et pour les élus et autres bénévoles qui sont prêts à s'y impliquer ponctuellement.

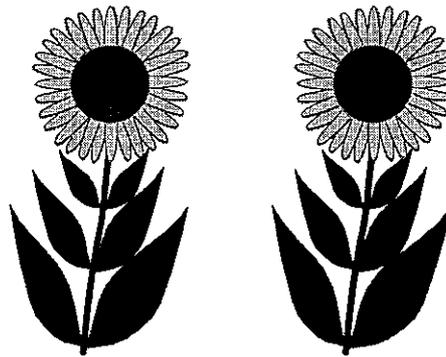
MAISONS FLEURIES

Concours communal Classement 2010



1 FLEUR

M. BALLUE Alain et Mme LEMANCHEC Chantal	Villenon
Mme et M. BEAU Dominique GUERIN Isabelle	Villenon
Mme BECKER ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme et M. BEGUIER ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme et M. BESNARD Robert	Le Courtioux
Mme BIBAUD Marie	Moisseau
Mme et M. BOUTIN Gilbert	Le Cèdre
Mme et M. COFFINIÈRES	Fonsalmois
Mme et M. EPINOUX route de la Merlesse	Le Bourg
Mme et M. FAUJOUR route du Pont	Le Bourg
Mme et M. FAYOUX Claude	Les Plantes
Mme GARETIER Monique	Les Plantes
Mme et M. LACOURCELLE	Moisais
Mme LAMY Chantal	Moisais
Mme et M. LE CALVEZ ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme LURET Nadine	Les Plantes
Mme et M. MAMINO Marius	Villenon
Mme et M. MARCO Henri et Marie-Claire	L'Ognon
Mme POUPARD Huguette	Le Pontreau
M. RAVEAU Christophe	Villenon
M. ROUCHER Loïc	Villenon
Mme ROUSSEAU Renée	Les Plantes
Mme et M. SUDRE	Le Plessis
Mme et M. VUARNESSEON RAMET	Le Bout du Pont

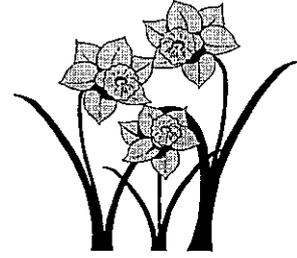


2 FLEURS

Mme et M. BAZUREAU Roger et Nicole	Les Plantes
Mme et M. BREUILLEE Bernard et Marie-Paule	Villenon
Mme et M. BROCARD «Le Couvent»	route du Pont
Mme et M. BONNIN Jean	Le Courtioux
M. DELAVault Jean-René	Le Courtioux
Mme et M. FEROUX Jean-Claude	Villenon
Mme et M. GORMALLY Patrick	rue de l'Ancienne Cure
Mme GUERIN Annette	La Croix
Mme GUERIN Monique	Villenon
Mme et M. GUERIN Philippe et Francine	L'Ognon
Mme et M. HABERAJTER MARCUZZI M. et P.	La Cluzaudière
Mme JOUBERT Annie	Moisais
Mme et M. JOUBERT Claude	Moisais
M. LASSALLE Pierre	rue de l'Ancienne Cure
Mme et M. MARCHAND Christophe	Le Couyou
Mme MARCHAND M-M. et M. MARCHAND Jacky	Le Couyou
Mme et M. MICHELET REMBLIERE	route du Rivaux
Mme PERTHUIS Monique	rue de l'Ancienne Cure
Mme et M. PETERS Hyacinthe et Gertrude	Champ la Dame
Mme PIN Marie-Thérèse	route de la Vergnée
Mme e M. REMBEAULT Jean-Charles et Roseline	Villenon
Mme et M. SERVOUZE Philippe et Martine	Villenon
Mme et M. THIBAULT Bertrand et Catherine	Le Querreux
Mme et M. WALDRON	Moisseau
Mme et M. ZANOR Henri et Renée	Le Plessis



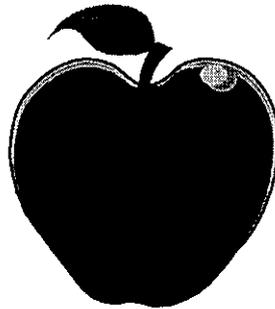
3 FLEURS



Mme et M. AMIRAULT BAUDIFFIER
 Mme et M. DESCHAMPS Jacques et Michèle
 Mme et M. GABARD Christian
 Mme MILLET Carmen
 M. MILLET Michel
 Melle PAILLAT Marie-Thérèse
 Mme PAIN Yolande
 Mme et M. ROGEON Michel et Danielle

La Cluzaudière
 Moulin de la Planche
 Villenon
 Le Courtioux
 Le Courtioux
 route de la Vergnée
 rue des Passeroses et le Plessis
 Moisseau

POTAGERS



Mme BRAGA Claire et M. REDONNET Freddy
 Mme et M. GABARD Christian et Roselyne
 M. MILLET Michel
 Mme et M. ZANOR

La Croix
 Villenon
 Le Courtioux
 Le Plessis



C. C. A. S.

PRESIDENTE: Mme Martine MOUSSERION.

MEMBRES délégués du Conseil : Mmes Béatrice CARDINEAU, Sophie de LAUZON, Marinette FAYOUX; Ms. Jacques DESCHAMPS, Claude MALLET, Patrick GORMALLY, Bertrand THIBAULT ;

Délégués de l'Administration : Mmes Monique GARETIER, Florence RAMET, Patricia EHRHART, Marie AUGÉ, Martine HABERAJTER-MARCUZZI ; M. Pascal JAMAIN .

L'ÉPICERIE SOCIALE

L'*épicerie sociale* a remplacé la banque alimentaire en avril dernier.

Elle est située dans les locaux de l'association « l'Escale » dont les membres, avec la participation des CCAS de différentes communes, oeuvrent depuis le mois d'avril dernier.

Sous la responsabilité de Mme Marie-Laure Evain, elle permet aux foyers en grande difficulté pécuniaire de s'alimenter ou d'acquérir des vêtements à prix réduit.

Située rue de la Vallée à Couhé, l'épicerie sociale est ouverte deux fois par mois, et voici ses dates d'ouverture pour le début de 2011 :

les lundis 10 janvier, 24 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars et 21 mars.

Pour la commune d'Anché, la personne référente, est **Madame Marinette Fayoux**, Conseillère municipale et membre du CCAS. Elle continuera à accueillir et même transporter à Couhé ceux qui le souhaitent afin de pouvoir les aider sur place.

Vous pouvez aussi la contacter pour vous inscrire ou vous adresser à la mairie, mais sachez qu'il vous faudra fournir des justificatifs de vos revenus.

LES RESTOS DU CŒUR

En cette saison hivernale, s'ajoutent les Restos du Cœur, dont la campagne a repris au mois de novembre.

Pour s'inscrire il faut justifier de ses ressources.

Contactez **Valérie** au **06.19.23.91.04.** pour tout renseignement.

C. C. A. S.

ACTIVITES DU CCAS

Voici le calendrier des activités du CCAS en cette fin d'année et pour le début 2011 :

En décembre :

- les **ateliers décors de rue**, deux vendredis de suite (les 4 et 10 décembre) permettront de passer de bonnes soirées autour d'activités manuelles et de quelques friandises apportées par les participants. Le samedi 11 décembre c'est l'accrochage !
- les **étrennes des anciens** sont pour le samedi 18 décembre après-midi, toujours selon le même principe : des adultes emmènent des enfants au domicile des plus âgés (plus de 75 ans) et puis les enfants se retrouvent autour d'un goûter à l'issue de la distribution. Les colis sont préparés au cours d'une soirée par les membres du CCAS.

En février :

- le **repas des « retraités »** (personnes âgées de plus de 60 ans) est pour le dimanche 13 février.

HALLOWEEN

S'est très bien déroulé, le samedi 30 octobre 2010 à partir de 17 h 30, toujours très apprécié des enfants et avec une bonne implication des parents.



vie associative et animations

ACCA

L'ACCA d'Anché a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes le 30 juillet.

Pour notre département, la chasse à tir et au vol, ouverte depuis le 12 septembre dernier, fermera le lundi 28 février 2011 au soir, cependant il existe des dérogations telles que la chasse à courre, qui ferme le 31 mars, et la vénerie sous terre (fermeture du déterrage des blaireaux le 30 juin 2011). Des arrêtés préfectoraux peuvent venir réglementer l'arrêté général (par exemple pour interdire certains types de chasse par grand froid ou temps de neige).



Association Bien Vivre à Anché

Article de Mme Martine Servouze, paru dans Centre Presse le 17.11.2010

L'assemblée générale de l'association « Bien Vivre » à Anché, présidée par Laurent Palezis, s'est tenue dimanche matin, à la salle des fêtes, en présence des adhérents de l'association et de deux membres de Méli Mélodie. Le bilan d'activités a été évidemment l'occasion d'évoquer la dernière édition du festival « Alternatives Festives ». La manifestation a connu le succès habituel des années précédentes avec le soutien matériel et humain de la Communauté de communes de la région de Coughé et de la mairie. Le bilan financier, présenté par le trésorier Laurent Cotreau, est positif.

Pourtant l'avenir de la manifestation est incertain. Les membres du bureau de « Bien Vivre » s'interrogent sur la reconduction, en 2011, de la manifestation. Malgré la bonne volonté de tous les bénévoles, la préparation demande un lourd investissement, tout au



Le bureau doit se réunir une nouvelle fois avant de décider du sort du festival.

long de l'année pour un petit noyau de personnes. Pour éviter une éventuelle disparition de cette manifestation les

membres de Méli Mélodie ont proposé leur soutien.

Cette nouvelle donne a conduit les responsables de l'asso-

ciation organisatrice à se réunir prochainement pour examiner un possible partenariat avec Méli Mélodie.

Les Compagnons de la Bonne Humeur

Les comédiens répètent actuellement une farce paysanne en 3 actes d'Yvon TABURET : « Nous n'irons plus au bois » Les représentations auront lieu à Anché les samedis 26 février et 5 mars à 20 h 30 et dimanche 6 mars à 14 h 30.

Le Président, Dominique Beau

Union Nationale des Combattants

Le 25 août se déroule une commémoration à la « Croix Fontaine », devant le monument qui marque, en bordure de la route de Gençay, le lieu de la mort du Lieutenant ; après le dépôt d'une gerbe et plusieurs interventions retraçant les faits de résistance du Lieutenant Fontaine ainsi que d'un habitant d'Anché, l'instituteur Charles MARILLEAU (en poste à Anché de 1932 à 1941), le chant des partisans a retenti. Les portes drapeaux ont été particulièrement remerciés.

Pour le 11 novembre une gerbe offerte par la commune a été posée au monument aux morts, place Odile Bibaud, et, après qu'une minute de silence ait été respectée en hommage aux anciens combattants et à toutes les victimes de la première guerre mondiale, un texte de M. Hubert Falco, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, a été lu par Mme le Maire. La Marseillaise a été chantée pour clore la cérémonie.

Club des Aînés Ruraux

Les aînés se sont rassemblés comme chaque année pour un buffet sous les tilleuls de la place Odile Bibaud, en juillet ... à renouveler en 2011.

Le repas de Noël a lieu dans la 2^{de} quinzaine de décembre à la salle des fêtes.

Cette année il y a eu un élan de participation aux réunions du Club.

L'ambiance était aux anniversaires. Le goûter était offert et servi généreusement à tour de rôle (tout en faisant la belote et la partie de scrabble) dans la bonne humeur.

C'est justement parce que nous ajoutons tous une année que nous sommes heureux de pouvoir nous retrouver pour jouer quelques heures, au Club.

Pour ceux qui seraient intéressés, les réunions ont lieu le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois.

La Présidente, Anne-Marie BONNEAU

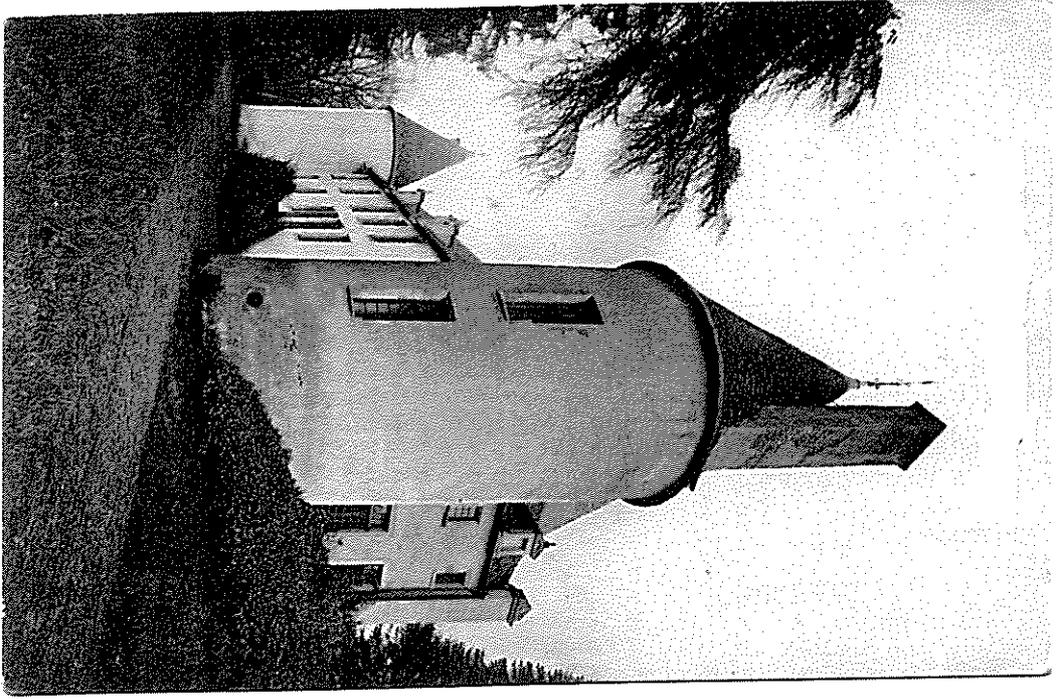
Randonnée pédestre de l'office de tourisme

Le dimanche 8 mai 2011 les marcheurs conviés par l'office de tourisme se regrouperont au Pré du Pont pour partir à 14 h. Nous pouvons bien sûr tous nous joindre à eux pour une jolie promenade dans notre campagne, en espérant un soleil radieux. Comme chaque année, une collation sera offerte par la commune à l'issue du parcours, à la salle des fêtes.

CALENDRIER DES RANDONNEES PEDESTRES CANTON DE COUHE

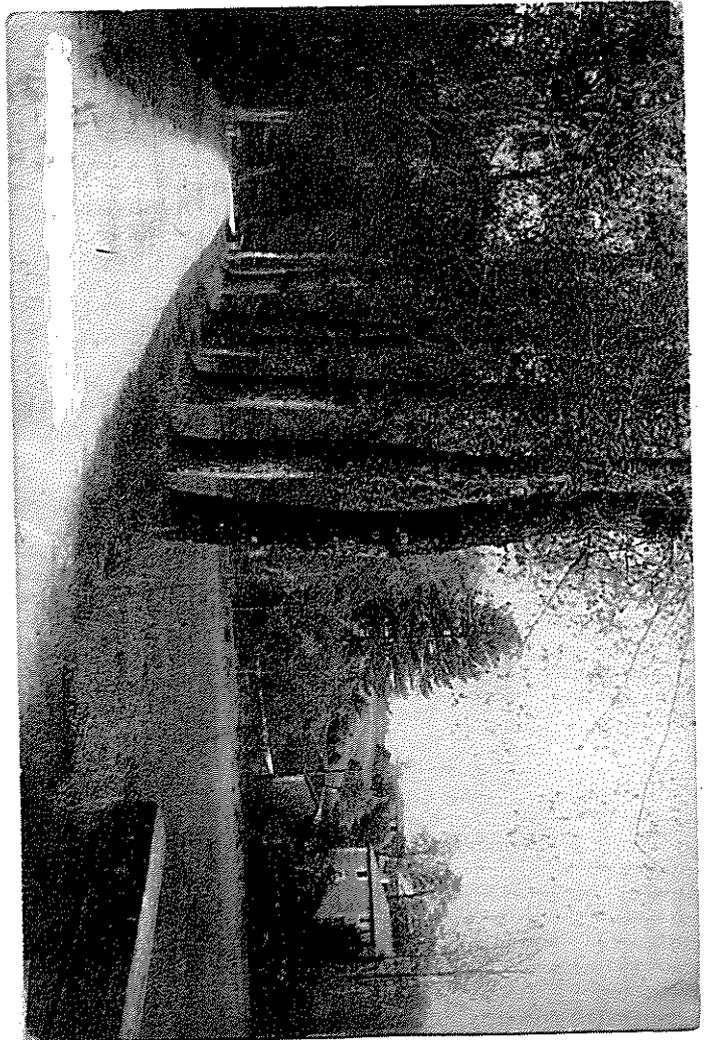
- **Vaux** : le 9 janvier 2011 – place de la Mairie
- **Chatillon** : le 30 janvier 2011 – place de la Mairie
- **Romagne** : le 6 mars 2011 – place de l'Eglise
- **Voulon** : le 17 avril 2011 – place de l'Eglise
- **Anché** : le 8 mai 2011 – Pré du Pont
- **Brux** : le 29 mai 2011 – place de l'Eglise
- **Ceaux** : le 19 juin 2011 – salle des fêtes

43



4

5



6



50 numéros du *Bulletin municipal d'Anché*

1^e partie : Les origines et les « unes »

Chers lecteurs de la première heure ainsi que ceux qui ont découvert plus récemment notre commune et son *Bulletin municipal*,

Nous voilà arrivés au 50^e numéro du *Bulletin municipal* ! Le fait que nous en sommes là fait honneur à tous ceux qui dès le début, il y a 25 ans (c'était en 1985-86), ont voulu, pensé et réalisé le projet de donner à Anché un *Bulletin municipal* digne de notre commune. D'autres ont pris la relève depuis et aujourd'hui on réalise toujours deux numéros par an (en juillet et en décembre), d'une soixantaine de pages dont certaines en couleur. Sous la présidence de Madame le maire, la Commission *Bulletin municipal et communication*, composée de conseillers municipaux et d'autres bénévoles de la commune, se réunit plusieurs fois au moment de planifier chaque numéro et ces réunions en mairie sont complétées par quantité d'autres contacts directs, par téléphone et par courriel. Le numéro est ensuite fabriqué maison, à l'aide de photocopies, de documents traités par ordinateur et d'une manière assez artisanale, ce qui lui donne un charme, nous osons l'espérer du moins, que n'ont pas forcément les publications similaires réalisées entièrement grâce à la seule informatique. La collecte des documents officiels, très nombreux, la rédaction des comptes-rendus des réunions du Conseil municipal, documents officiels s'il en est, et la mise en page sont entièrement réalisées par la Secrétaire de mairie. Enfin, une fois l'original porté à Poitiers et le produit imprimé livré en mairie, les exemplaires sont distribués directement dans les boîtes aux lettres par les Conseillers municipaux. Ce qui leur permet d'être plus proches des administrés et donne l'occasion éventuellement de se saluer en passant.

Vous trouverez plus loin un collage des unes du *Bulletin municipal* depuis le numéro 12 jusqu'au dernier (no 49) et nous espérons que ce sera l'occasion pour les uns et les autres de se souvenir de tel ou tel numéro.

Les « unes » du *BM*

Que révèlent les 38 unes du *Bulletin municipal* ? D'abord que le bandeau, bien qu'il ait évolué parfois, a peu changé au cours des ans. Le format ni la présentation non plus. Cependant, comme l'écrivait Jean de la Fontaine, il ne faut pas « juger des gens sur la mine ». L'habit ne fait pas le moine et la couverture ne fait pas le *Bulletin municipal* non plus ! Celle-là a pourtant changé au cours du temps, d'abord en ce qui concerne l'illustration de la première page. Les dessins de Mme Ch. LAMY décoient plus d'un numéro : le pont d'Anché (12) ; le moulin de la Planche (13) ; le portail du château de

50 numéros du *Bulletin municipal d'Anché*

Villenon (14, portail classé monument historique) ; les membres de la troupe de théâtre d'Anché (15, c'était en 1990/91 et on les reconnaît très bien) ; mais où se trouve la maison du no 16 ? L'Europe est à l'honneur en déc. 1991/jan. 1992, dessin non signé (17) ; Mme LAMY a dessiné la noce villageoise (un évènement annuel à l'époque) autour de l'église Saint-Martin d'Anché (18) ; le père Noël est non signé (19).

Une scène de chasse anonyme orne le no 20 ; le pont d'Anché, signé « FV », et vu d'en aval figure sur le no 21 ; tandis que la rue principale du bourg en 1944, d'après une carte postale ancienne, décore le numéro 22 (juin 1994) en souvenir du Débarquement en Normandie ; le no 23 est un très artistique mais anonyme collage d'images variées pour dire les meilleurs vœux pour l'année 1995 qui commence alors ; mais quelle est la maison du no 24 ? (Au pont d'Anché ou à Vieillemonnaie ou ailleurs ? et qui est l'artiste qui a signé « J----tt-- D-p-nt » ?) ; Mme LAMY a fait la une du no 25 de décembre 1995, la première en couleur ; mais le beau vélo du no 26, en couleur lui aussi est anonyme ; R. TEXIER a décoré le no 27 d'une magnifique scène nocturne et enneigée au pont d'Anché, en couleur ; mais les dessins amusants du no 28 ne sont pas signés ; la « Bonne année » du no 29 non plus. Mme Annick TERRASSIER est l'artiste de l'église du no 30, tandis que « La Petite Fille en Rouge », le célèbre portrait d'André BROUILLET (Couhé, 1895), illustre en couleur le no 31.

« Le bourg d'Anché », vue extraite d'un calendrier du début 19^e siècle prêté par M. et Mme LANSMANN (Le Couyou) illustre le no 32 ; tandis qu'un dessin anonyme prenant congé au 20^e siècle ouvre le no 33. Un croquis de M. Etienne EPINOUX (Le Bourg) de plusieurs maisons anciennes du Chemin des Passeroses orne le no 34 ; une jolie cour fleurie orne le no 35, mais où est-ce ? À La Cluzaudière ? M. EPINOUX a illustré aussi de beaux croquis les nos 36 (le pigeonnier), 37 (maison municipale ancienne de style poitevin, route du Pont, siège de *l'Herbe d'Or*), et 38 (forêt des Coussières). Le no 39 est un collage anonyme de feuilles d'automne ; et M. EPINOUX a illustré le no 40 du pont d'Anché vu en amont (site à comparer avec le mystérieux no 24).

Les nos 41, 42, 43 sont des photos en couleur du Clain ; le no 44 illustre une jolie façade de maison fleurie au Bourg et avec le no 45 on fait la connaissance du Conseil municipal élu en mars 2008 sous la présidence de la première femme maire d'Anché, Mme Martine MOUSSERION. Le no 46 montre la porte de l'église Saint-Martin récemment repeinte par les agents techniques de la commune ; les nos 47 et 48 commencent par la réunion des membres du Conseil municipal et des habitants de plusieurs hameaux (Villenon et Moisseau). Le no 49 commémore l'inauguration du café-restaurant « Bienvenue à Anché » par Mme le maire en mai 2010 et vous découvrirez enfin le no 50 avec le présent numéro.

Les unes du *Bulletin municipal* sont donc variées, avec des éléments constants dont les dessins d'artiste, des photos, des collages. La couleur est maintenant bien intégrée et le contenu de la couverture tend à refléter l'actualité de la vie municipale : réunions avec les habitants, événements d'intérêt communal. Nous espérons que la une invite donc à poursuivre plus loin sa lecture du *Bulletin municipal* et qu'elle continuera d'intéresser tous les habitants de la commune.

Patrick GORMALLY
(à suivre)

BULLETIN MUNICIPAL 15
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
DEUXIÈME SEMESTRE 1990 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 15

1990 est fini... Bonne année pour 1991

BULLETIN MUNICIPAL 14
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 40.28.78
DEUXIÈME SEMESTRE 1990 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 14

BULLETIN MUNICIPAL 13⁴⁶
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
DEUXIÈME SEMESTRE 1989 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 13

BULLETIN MUNICIPAL 12
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
DEUXIÈME SEMESTRE 1989 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 12

BULLETIN MUNICIPAL 16
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
PREMIER SEMESTRE 1991 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 16

BULLETIN MUNICIPAL 17
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 14.92.42.77
DEUXIÈME SEMESTRE 1991 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 17

à tous...
Bonne Année d'ami

1992

BULLETIN MUNICIPAL 18
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 14.92.42.77
PREMIER SEMESTRE 1992 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 18

C'est la fête...

clausy

BULLETIN MUNICIPAL 19
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
DEUXIÈME SEMESTRE 1992 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 19

Bonne année
1993

BULLETIN MUNICIPAL 23
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
N° 23 - DEUXIÈME SEMESTRE 1994 - JANVIER à DÉCEMBRE

1995

MEILLEURS VŒUX

BULLETIN MUNICIPAL 22
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
N° 22 - PREMIER SEMESTRE 1994 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 22

1994

BULLETIN MUNICIPAL 21
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
N° 21 - DEUXIÈME SEMESTRE 1993 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 21

BONNE ANNEE 1994

1993-94 FÊTES

BULLETIN MUNICIPAL 20
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
PREMIER SEMESTRE 1993 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 20

BULLETIN MUNICIPAL 24
Mairie d'ANCHÉ 86700
TEL. 1493 41 - 42 - 77
PREMIER SEMESTRE 1995 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 24

Bulletin municipal 25
Mairie d'ANCHÉ 86700
Deuxième semestre 1995 - Janvier à Décembre 27

JOYEUSES FÊTES

Bonne Année 1996

Bulletin municipal 26
Mairie d'ANCHÉ 86700
PREMIER SEMESTRE 1996 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 26

BULLETIN MUNICIPAL 27
Mairie d'ANCHÉ 86700
DEUXIÈME SEMESTRE 1995 - JANVIER à DÉCEMBRE - N° 27

27

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 31
Second Semestre 1998 - JUILLET à DECEMBRE - N° 31



"La Petite Fillette en Robe"
Aude ESCOFFIER 1998

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 30
Premier Semestre 1998 - JANVIER à JUIN - N° 30



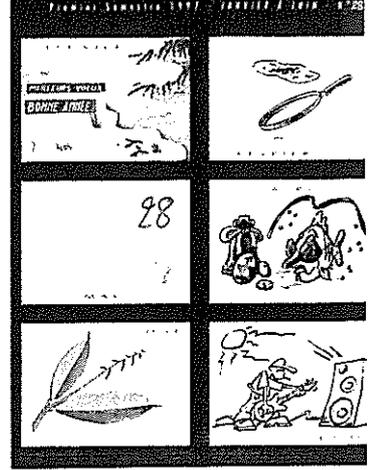
Dessin d'André TROUSSIER
Dessiné des premiers 1997

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 29
Deuxième Semestre 1997 - JUILLET à DECEMBRE - N° 29



BULLETIN MUNICIPAL



BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 32
Premier Semestre 1999 - JANVIER à JUILLET - N° 32

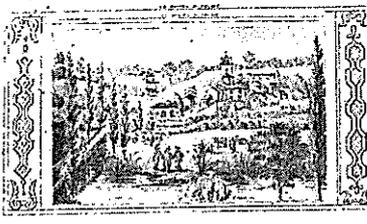


Illustration d'un atelier de fabrication de papier
réalisation effectuée à la commune d'Anche par Madame
Hélène LANGEVIN, dessinatrice au Compagnon.

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 33
Second Semestre 1999 - JUILLET à DECEMBRE - N° 33



Le dernier Bulletin du siècle 31, 32, 33

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 34
Premier Semestre 2000 - JANVIER à JUIN - N° 34

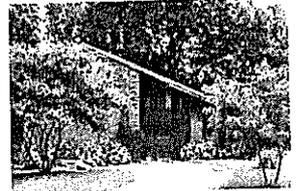


Dessin de Etienne EPINOIX

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 35
Second Semestre 2000 - JUILLET à DECEMBRE - N° 35

BONNE ANNEE !
MEILLEURS VOEUX !



BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 39
Premier et Second Semestres 2003
N° 39



BULLETIN MUNICIPAL

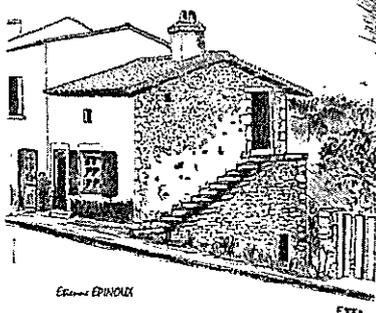
Mairie d'ANCHE - 86700 38
Second Semestre 2002
N° 38



ANCHE 86700 - Forêt de Châtelliers - Etienne EPINOIX

BULLETIN MUNICIPAL

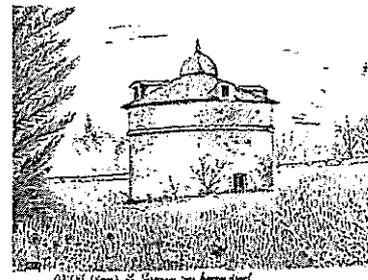
Mairie d'ANCHE - 86700 37
Second Semestre 2001 et premier semestre 2002
N° 37



Etienne EPINOIX

BULLETIN MUNICIPAL

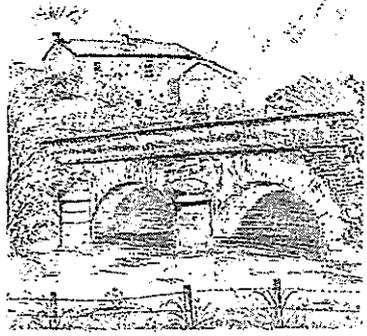
Mairie d'ANCHE - 86700 36
Premier Semestre 2001 - JANVIER à JUIN - N° 36



Etienne EPINOIX

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700 40
Premier Semestre 2004
N° 40



Etienne EPINOIX

BULLETIN MUNICIPAL
Mairie d'Anche - 86700
Deuxième semestre 2004
Numéro 41



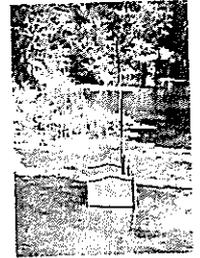
41

BULLETIN MUNICIPAL
Mairie d'Anche - 86700
Premier semestre 2005
Numéro 42



42

BULLETIN MUNICIPAL
Mairie d'Anche - 86700
Deuxième semestre 2005
Numéro 43



43

*Pierre d'Anché*², de la famille des d'Anché, maîtres du lieu de 1100 à 1700, était un poète connu à son époque et qui est reconnu par les historiens littéraires de la France (voir les travaux du professeur Claude Pichois). Contemporain de Rabelais, Ronsard et du Bellay il avait un pied dans le Moyen âge et le regard tourné vers la Renaissance ; un de ses poèmes, *Gardez-vous bien de ce fauveau*, a été mis en musique à la cour du duc de Milan en 1490 par le célèbre compositeur franco-flamand Alexander Agricola. Pierre d'Anché pratiquait le *Blason*, une forme littéraire contemporaine et il a signé plusieurs poèmes aux sujets divers : le cheval, le pouvoir politique, la femme, le vin. Il a vécu à la cour de Charles d'Orléans à Blois et à celle de Jean, duc de Bourbon à Moulins dans l'Allier. Dans le numéro précédent du *BM* on pouvait lire le texte de son célèbre poème sur le vin où on pouvait remarquer, à part la diversité et l'emplacement original de certains vignobles, le peu d'importance accordée à d'autres vignobles connus de nos jours. Le numéro actuel du *BM* reproduit une traduction du poème en français moderne tout en identifiant l'orthographe moderne des vignobles préférés de notre poète à la fin du 15^e et au début du 16^e siècle ; mais où se trouve « Privilege » ? Bordeaux y figure sans plus, mais la Saintonge produit de bons vins. Le plus grand vignoble de « France » (on ose à peine parler de « France » à l'époque) se trouve à Vernon en Normandie et le vignoble le plus important se trouve dans la région qui s'étend de la basse-Seine, à l'ouest et au nord de Paris, à travers la grande plaine calcaire de la Champagne qui entoure Paris à l'ouest comme à l'est (le Champagne n'existe pas encore, Dom Pérignon ne l'ayant créé qu'au 18^e siècle). Comme les temps, et le temps (!), ont changé ! Cependant peu d'œnophiles disputeraient la conclusion de Pierre d'Anché au sujet du vin de Beaune !

Patrick GORMALLY

BLASON DES BONS VINS DE FRANCE

Pierre d'ANCHÉ / TRADUCTION

Vins de Paris, Pontoise et du Soissonnais certaines années sont singuliers ;

Vins de Coucy¹, de Laon et du Vernonois²,
des Célestins de Mante³, en ces endroits
sont passables, mais le temps les arrondit,
les vins de Chartres⁴ n'ont pas de qualité qu'on dit.
Somme⁵, Louviers⁶ et Dreux⁷ laissent en raclure,
le vin du Mans⁸ passe bien en écriture
et préparatifs, mais qu'on n'en dise rien
parmi leurs voisins, je pense bien
que Blois⁹ et Court¹⁰ méritent leur chance
Beaune¹¹ est renommé par excellence.

Des vins d'Aunis¹² au pays saintongeais
Soubise¹³ emporte la victoire,
je laisse Ré¹⁴, jusqu'au Talmondois¹⁵,
et prends Matha¹⁶, Ruffec¹⁷ près de l'Angoumois¹⁸,
la ville de Gennes¹⁹, de fumeuse manière.
Tousson²⁰ n'est rien : Saint-Maixent²¹ ce n'est guère,
Châtelleraut²² est de pauvre morsure,
Amboise²³ et Tours²⁴ point je ne vous les assure ;
louer Chinon²⁵ parfaitement je n'ose :
pour abréger, je conclus et propose
Puits²⁶, Germolles²⁷, Curton²⁸ et l'Alliance :
Beaune est renommé par excellence.

² *Oeuvres de Charles d'Orléans*, edit. Guichard, 1842, p. 426 ; Schwob, *Parnasse*, p. 28 et 243 ; Langfors, *Le roman de Fauvel*, p. cviii.

Les vins de Graves²⁹ au pays bordelais
 sont bien plaisants pour faire bonne chère ;
 Saint-Émilion³⁰, Gaillac³¹ et Chalonnais³²,
 de Rabastens³³, vins armagnacais³⁴
 tous sont de mise en cette frontière.
 Tout le Languedoc³⁵ est chose bien austère,
 fort arrogant à douce nourriture,
 à Auzenat³⁶, sont de bonne nature,
 de Barrez³⁷ à Sancerre³⁸ je me pose,
 le vin d'Issoudun³⁹ est assez bonne chose,
 mais comme vertu de la meilleure puissance,
 Beaune est renommé par excellence.

De Saint Pourçain⁴⁰, le gentil bourbonnais,
 à Souvigny⁴¹ je tiens la bonne chère,
 de Saint-Jangon⁴², aussi du Nivernois⁴³,
 le vin de Ris⁴⁴, Tournon⁴⁵ et de l'Auxerrois⁴⁶
 ne desservent à demeurer derrière;
 Bar-sur-Aube⁴⁷ est bien propre à la matière,
 Reims⁴⁸, Epernay⁴⁹ peut-on avoir en cure,
 du Gâtinais⁵⁰ rien ne vaut, ne procure;
 qui bien dira de Lyon⁵¹ je m'y oppose,
 de Beauvoisin⁵², du tout je le dépose;
 mais pour liqueur douce sans violence,
 Beaune est renommé par excellence.

A bien juger tous les vins de France,
 Orléans⁵³ est bon, Saint-Fargeau⁵⁴ et la Briare⁵⁵,
 quant au vin d'Anjou⁵⁶, la Flèche⁵⁷, Thouarcé⁵⁸,
 vin d'Etables⁵⁹, mais pas du Mirebalais⁶⁰,
 vins de Hercé⁶¹, Privilège⁶², Crosnières⁶³,
 Faye⁶⁴, Montaigu⁶⁵ à la rouge visière,
 pour bon cerveau qui sa puissance endure,
 est vertueux, vineux et sans verdure,
 en temps d'hiver l'estomac bien arrose;
 mais tout ainsi comme la fleur de rose
 devant tous fait sa seule assistance,
 Beaune est renommé par excellence.

Envoi

A vous Bacchus, prince de la bouture,
 et vous gourmets, qui lirez ceci,
 pardonnez-moi si bien je n'en dispose :
 soit de couleur, saveur, rime ou en prose,
 de vos suppositions dont j'ai l'expérience,
 Beaune est renommé par excellence.

- ¹ Coucy-le-Château (Laonnois).
- ² Vernon en Normandie (27200).
- ³ Le célèbre couvent des Célestins à Mantes dans le Vexin (Normandie).
- ⁴ Chartres (28000).
- ⁵ Cinq communes de la Marne portent ce nom: Somme Bionne (51800), Somme Tourbe (51600), Somme Vesle (51460), Somme Yèvre (51800), Somme Suipe (51600).
- ⁶ Louviers en Normandie (27400).
- ⁷ Dreux en Normandie (28100), au nord de Chartres.
- ⁸ Le Mans (72000).
- ⁹ Biais, Blois (?) 41000.
- ¹⁰ Cour-sur-Loire (41500) entre Blois et Orléans.
- ¹¹ Beaune, grand vin de Bourgogne.
- ¹² Aunis de Saintonge (17).
- ¹³ Soubise (17780) près de Rochefort.
- ¹⁴ L'Île de Ré (17).
- ¹⁵ Talmont-Saint-Hilaire (85440), les Talmondais. Ou moins probablement Talmont (33), les Talmontais à cause du contexte.
- ¹⁶ Matha (17160) près de Saint-Jean d'Angély
- ¹⁷ Ruffec (16700) au nord d'Angoulême, voir orthographe chez Méon.
- ¹⁸ Angoulême (17000).
- ¹⁹ Ville Jenes, Gennes (49350) en Anjou, ou éventuellement Gien (45500).
- ²⁰ Tousson (16400).
- ²¹ Saint-Maixent l'École (79400).
- ²² Châtelleraut (86100).
- ²³ Amboise (37400).
- ²⁴ Tours (37000).
- ²⁵ Chinon (37500).
- ²⁶ Pifys, Puits (21400) ou Pouilly-sur-Loire (58150) ou Pise (I).
- ²⁷ Gremailles, Germolles (71630) ou Gimouilles (58470)
- ²⁸ Aloxe-Corton (21420).
- ²⁹ Graves (33).
- ³⁰ Saint-Émilion (33330).
- ³¹ Gaillac (81600).
- ³² Chalon-sur-Saône (71100) ou Chalonnnes-sur-Loire (49290).
- ³³ Rabastens (81800).
- ³⁴ Armagnac (32).
- ³⁵ Languedoc (34).
- ³⁶ Dauzenat, La Coue d'Auzenat, Brossac (16480), près de Barbezieux.
- ³⁷ Barruers, Mur-de-Barrez (12600).
- ³⁸ Sancerre (18300).
- ³⁹ Issoudun (36100).
- ⁴⁰ St-Pourçain (03) dans le Bourbonnais.
- ⁴¹ Souvigny (03210).
- ⁴² Saint-Jangon (71870) en Mâconnais.
- ⁴³ Nevers (58000).
- ⁴⁴ Ris (65590) près de Borderes Luron.
- ⁴⁵ Tourmon (07300) près de Valence; Tourmon (73460); Tourman (32420).
- ⁴⁶ Auxerre (89000); l'Auxerrois est un cépage de vin blanc.
- ⁴⁷ Bar-sur-Aube (10200).
- ⁴⁸ Reims (51100).
- ⁴⁹ Espemay (51200).
- ⁵⁰ Gastinois, Le Gâtinois près d'Orléans (45000); ou Saint-Martin-en-Gâtinais (71350) près de Chalon-sur-Saône.
- ⁵¹ Lyon (69000).
- ⁵² Beauvoisin (30640) ou dans la Drôme (26170).
- ⁵³ Orléans (45000).
- ⁵⁴ Jargiau, Saint-Fargeau (89170) près de Gien; ou Jouarre (77640).
- ⁵⁵ La Bruere, Briare (45250) près de Montargis.
- ⁵⁶ Anjou, région d'Angers (49000).
- ⁵⁷ La Flèche (72200).
- ⁵⁸ Thouarcé (49380) ou Thouars (79100).
- ⁵⁹ Etables (07300) près de Tournon-sur-Rhône.
- ⁶⁰ Mirebeau (86110).
- ⁶¹ Hersé, Hercé (53120).
- ⁶² Privilège?
- ⁶³ Trosniere, Crosnières (72200).
- ⁶⁴ Faye en Gâtinais ; Fay-aux-Loges (45450); Fay (72550); Faye (49380) ; Faye-la-Vineuse (37120).
- ⁶⁵ Montiau, Saint-Martin-sous-Montaigu (71640); Montiau, Dommartin (58120).

L'histoire de deux réfugiées (1940-1944) originaires du Poitou-Charentes

Notre *Bulletin municipal* bénéficie des contributions régulières de M. Michel MILLET (Le Courtioux) qui a écrit les souvenirs de la commune de 1900 à 2010 et dont un exemplaire est conservé en mairie. Ainsi nos lecteurs se rappellent ou apprennent selon les cas comment se sont passées par exemple les années de la Deuxième guerre mondiale (1939-1945) durant laquelle notre commune était occupée par les Allemands. Au début de la guerre, lors de la débâcle française en 1939, des réfugiés mosellans ont été reçus à Anché et dans les villages environnants, certains restant même jusqu'à la fin de l'Occupation. Cependant à notre connaissance il ne se trouvait personne à Anché à cette époque de la catégorie d'alors dite « Français d'origine étrangère » et qui se trouvaient dans l'obligation de quitter carrément la France pour leur sécurité.

Lorsque nous avons fait la connaissance de deux sœurs charentaises d'origine britannique, nées respectivement en 1920 et 1924 à Tonnay-Charente où elles résident toujours, et qui ont dû fuir en 1940 dans des circonstances dramatiques nous avons pensé qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de relater leur expérience.

Mesdames Maud et Nicole WILLIAMSON, de leur nom de jeune fille, sont deux des six enfants de Suzanne BELENFANT de Rochefort (17) et de Richard WILLIAMSON (1891-1988), transitaire de cognac à Tonnay-Charente, agent de navigation de la « société de navigation Harrison Lines » et vice-consul britannique depuis qu'il avait pris la succession de son père en 1930. M. WILLIAMSON, qui avait étudié en Angleterre au début des années 1900, avait fait la Première guerre mondiale sous le drapeau britannique en tant qu'interprète, et avait été décoré pour ses services par le gouvernement anglais. Il était le fils de Grenfell WILLIAMSON (1857-1930) qui habitait Fouras (Ch.-M.), lui-même fils du Capitaine Richard-Pierre WILLIAMSON (1813-1874) qui avait instauré la ligne de Tonnay-Charente à Liverpool. Le père de ce dernier, prisonnier à Verdun en 1792 lorsque les troupes prussiennes ont battu les troupes révolutionnaires françaises (aidées entre autres par les *Irlandais unis* férus d'idées républicaines), avait épousé une Française. Sur son bateau *L'Admiral Grenfell* le Capitaine Richard-Pierre WILLIAMSON était le premier à ramener du thé à Liverpool et il y embarqua plus tard son épouse Jane pour un tour du monde qui dura trois ans, les amenant jusqu'en Chine. Ainsi naquit le 22 juillet 1857 « au large des Iles Boren, près de Shanghai, un garçon qu'il nomma Grenfell, du nom de son bateau, ainsi que le voulait l'usage. » Grenfell WILLIAMSON, agent maritime et protestant anglais de son état, épousa une jeune Française catholique à Fouras, où existe toujours la maison qu'il fit construire boulevard Allard, *The Elms*, en face du presbytère actuel. La famille de la jeune fille, Elisabeth RENAULT (1863-1924), avait enfermé celle-ci au couvent à Nantes en lui coupant les vivres pour la dissuader d'une union qui allait faire scandale à l'époque. Afin de pouvoir se marier ils ont accepté d'élever leurs enfants dans la religion catholique et Richard WILLIAMSON est ainsi né à Tonnay-Charente avec la double nationalité française et britannique et le prénom de son grand-père comme c'était l'usage dans la famille ; son fils Grenfell, du nom de son grand-père, est moine bénédictin à l'Abbaye Sainte-Anne de Kergonan en Bretagne (56).

En 1940, lorsque les troupes allemandes occupent Paris et commencent leur descente sur le sud-ouest de la France, il est impossible pour M. Richard WILLIAMSON, veuf, de rester avec ses six enfants à Tonnay-Charente à cause de ses antécédents britanniques : pour l'Occupant il faisait partie du camp ennemi. La « Harrison Lines » supprime la ligne Tonnay-Charente – Liverpool en raison des hostilités et M.WILLIAMSON doit décider de regagner l'Angleterre lui aussi. Ayant confié une de ses filles à son beau-père Louis BELENFANT (1872-1966) notaire honoraire à Rochefort et qui demeure au *Bois-Bouleau* à Fouras, Richard WILLIAMSON emprunte une voiture à Fouras afin d'emmener ses cinq autres enfants au consulat britannique à Bordeaux. Nicole WILLIAMSON se rappelle qu'ils avaient jeté à la hâte quelques affaires dans un sac à patates ainsi que les bijoux de feu leur maman, et emporté un jambon de Bayonne qui sera partagé en Angleterre où la nourriture manquait cruellement, enfilant plusieurs robes avant de sauter dans l'auto. Maud WILLIAMSON, infirmière à Rochefort, se souvient de son père qui arrive brusquement à l'hôpital, où on soignait déjà des blessés, annonçant : « Nous partons ce soir pour l'Angleterre ! ». Le médecin qui dirige le service où elle travaille déclare : « Allez-y ! Si je le pouvais je ferais comme vous ! » Malheureusement il leur est trop dangereux de rester à Bordeaux, ils filent sur Bayonne, avant que la voiture ne soit reprise par son propriétaire, et là ils attendent quelques jours avant d'embarquer sur un bateau à destination de Plymouth dans le sud de l'Angleterre. Nicole avait 15 ans et Maud 19. Le bateau était bondé de réfugiés et, dormant sur le pont, Maud s'est retrouvée au réveil à côté d'un monsieur qu'elle ne connaissait point mais qui proposait de la présenter au Consul britannique qui était là. « Je le sais », répondit-elle, « c'est mon père ! »

Arrivés à Plymouth les réfugiés sont accueillis par un généreux buffet composé de denrées anglaises au goût inconnu des Français. Face à la décision à prendre M. WILLIAMSON joue pile ou face : « Liverpool ou Londres ?! » et la petite famille se dirige finalement vers le nord-ouest de l'Angleterre et vers la ville portuaire de Liverpool avec laquelle leur arrière-grand-père avait commercé plus de cent ans auparavant et où la société « Harrison Lines », son employeur, est située. Les WILLIAMSON y ont aussi des parents certes mais ce sont surtout les Roberts, des amis de leur père, qui avait étudié en Angleterre, qui les invitent à s'installer chez eux. Les garçons partent en pension, Nicole vit au pair dans une famille et Maud part à Londres chez leur tante Queenie, l'épouse néo-zélandaise de leur oncle Tom, le frère de Grenfell, chez qui elle avait déjà fait un stage afin d'apprendre l'anglais et qui habite le beau quartier de Chelsea.

Le chemin des deux jeunes filles diverge alors: Nicole vivra au Couvent des Oiseaux, ira à Cambridge, fera des études d'infirmière et travaillera à Londres au « Elizabeth Garrett Anderson Hospital » avant d'être évacuée vers la France en 1945. Elle travaillera à l'Hôpital anglais de Levallois-Perret (92) et à la Clinique Belvédère (Paris 16^e) fréquentée par les stars du show-business avant de revenir habiter Fouras et Tonnay-Charente. Maud travaillera près de Londres dans un centre pour réfugiés et s'engage dans les *Forces Françaises Libres* du Général de Gaulle où elle sera adjudant et sous-lieutenant. Elle ira régulièrement à Carlton Gardens, près de Piccadilly Circus, où le Général a son quartier-général, et où elle est prise comme infirmière. Avec leur sœur Nano elle fait le « fire-picket » ou « fire-piquet » le piquet d'incendie, un détachement de soldats désignés pour le service de protection contre les incendies. Elles montaient sur le toit des maisons afin de détecter des débuts d'incendie suite aux bombes incendiaires et un soir de grand bombardement une fille de leur connaissance a été tuée au rez-de-chaussée par une bombe qui a traversé la maison de haut en bas ; leur père croyait Nano sur les toits ce soir-là mais elle était heureusement absente au moment du bombardement. Maud et Nano vont passer une longue période comme infirmières au sanatorium des tuberculeux à Beaconsfield, une jolie ville près de

Windsor à mi-chemin entre Londres et Oxford. Parmi les documents d'époque Maud a conservé une photo montrant une fourgonnette sur laquelle on lit en français qu'elle a été offerte aux *FFL* « par les meuniers britanniques et irlandais ». Nano épousera un Norvégien rencontré à Tonny-Charente et qu'elle avait retrouvé à Londres. Maud fera le débarquement depuis Bournemouth : « On attendait des hommes ! », lui dit-on, « pas des femmes ! », dans l'uniforme des *FFL* et arrivera sur une plage normande en juin 1944 en la compagnie de soldats canadiens. « En Normandie on mangeait enfin bien », dit Maud, mais « ça sentait le Boche ! » récemment reparti. Leur père Richard WILLIAMSON s'engage dans la marine française avec les *FFL* où il est commissaire de marine et travaille avec l'Amiral Thierry d'Argenlieu, qui avait quitté les Carmes en tant qu'officier de réserve et avant d'être nommé commandant des Forces navales en Grande-Bretagne (FNGB) par le Général de Gaulle. Inspecteur général des forces navales après la guerre, il quitte la flotte pour réintégrer son ordre religieux avant de devenir prier des Carmes de Paris et l'auteur de nombreux articles appréciés en théologie et en spiritualité carmélitaine.

Nicole et Maud WILLIAMSON gardent de bons souvenirs de cette époque malgré tout, « les meilleures années de ma vie ! » selon Maud. Le buffet « exotique » à leur arrivée à Plymouth ; l'accueil chaleureux des amis de leur père, les Roberts, pour Nicole ; la rencontre du Général et de la reine d'Angleterre pour Maud, qui a reçu aussi la Croix de guerre et la Légion d'honneur (en 1988). Toutes les deux se souviennent du passage du Général de GAULLE (qui avait une grand-mère irlandaise) et Madame chez leur grand-père maternel Louis BELENFANT au *Bois-Bouleau* à Fouras (17) en 1958, lors de la campagne référendaire, quand Madame de GAULLE a offert une croix de Lorraine à la famille. « Ma vie a été passionnante », conclut Maud, « Il fallait s'habituer et nous avons vécu des choses qu'il n'est plus donné aux jeunes de vivre, mais je ne souhaiterais pas une autre guerre ! »

Propos recueillis par M. Patrick GORMALLY

Nicole LAURENT née Williamson



Maud Williamson



L' ECOLE D'AUTREFOIS

Par Claude FAYOUX

Problème donné le 13 décembre 1929 aux écoliers de 11 ans dans une école (hélas disparue) de la Communauté de Communes de Couhé :

Une fermière a 52 poules qui ont pondu chacune 83 œufs en un an Elle vend les œufs 7,20 F la douzaine et donne le treizième en plus.
 Quel produit net retirera-t-elle de ses œufs sachant que pour la nourriture de ses poules elle dépense 5,60 F de grain par jour ?

Instruction civique.

Le jour du vote, on installe dans une salle l'urne de scrutin. Cette urne est fermée à clef et surveillée par des membres du bureau. L'électeur se présente muni de sa carte d'électeur, glisse son bulletin dans une enveloppe cachetée et introduit cette dernière dans l'urne.

Rédaction.

Vous avez veillé avec vos parents. Racontez cette veillée.

Dictée (2 erreurs à trouver faites par l'élève)

En famille.

La famille est réunie ; il fait froid dehors. Le vent souffle, on est heureux de se sentir à l'abri. La mère vient de jeter dans la vaste cheminée une bûche pour raviver le feu ; la flamme joyeuse éclaire bientôt la chambre et lui donne un air de gaité. On ne peut s'empêcher de plaindre les malheureux privés de gîte et de foyer.

B. Marois

Petit clin d'œil (bien modeste) à Odile Bibault :

Devinailles

(Devinettes en patois)

Qu'est-o tchieu tchi marche trejours et chi n'est jamoais las ?

Qu'est-o thieu tchi at les piaux (cheveux) dans la terre ?

Proverbe

Faut jamé comptaie l'u dans le thiu de la poule.

Réponses aux devinailles

La riveire (la rivière) la poraie (le poireau)